



# Partie 2 ENJEUX ET ACTIONS

## Réseau Natura 2000 Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Vallée de l'Adour

**FR7300889**  
**Département du Gers et des Hautes-Pyrénées**



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Janvier 2011



**Document d'Objectifs  
de la Zone Spéciale de Conservation  
« Vallée de l'Adour »  
Site FR7300889**

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE**

**Partie 2**

**Document final validé en comité de pilotage le 02/02/2011**

Partie 1 validée en comité de pilotage le 5 mai 2010

Partie 2 « enjeux et programme d'actions » validée en comité de pilotage le 17 novembre 2010

Partie 2 « Charte » validée en comité de pilotage le 2 février 2011

**Réalisé par  
L'Institution Adour**



# Sommaire 2<sup>ème</sup> partie

4. Définition des enjeux.....	103
<b>4.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale .....</b>	<b>103</b>
4.1.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation du patrimoine .....	103
4.1.2. Menaces sur les habitats et les espèces.....	105
4.1.3. Objectifs de conservation .....	108
<b>4.2. Interactions enjeux écologique et enjeux humains .....</b>	<b>110</b>
5. Le programme d'actions .....	112
<b>5.1. Fiches action .....</b>	<b>112</b>
<b>5.2. Tableaux de synthèse .....</b>	<b>192</b>
5.2.1. Tableau de synthèse des actions.....	192
5.2.2. Tableau de synthèse des mesures sur les surfaces agricoles (MAEt) .....	197
5.2.3. Tableau de synthèse des mesures contractuelles sur les surfaces forestières.....	200
5.2.4. Tableau de synthèse des actions contractuelles hors surfaces agricoles et hors surfaces forestières .....	201
5.2.5. Tableau de synthèse de l'animation prévisionnelle du site .....	204
<b>5.3. Charte Natura 2000 .....</b>	<b>206</b>
5.3.1. Préambule .....	206
5.3.2. Présentation du site.....	206
5.3.3. Recommandation et engagement généraux.....	207
5.3.4. Avantage de l'adhésion à une charte Natura 2000 .....	207
5.3.5. Réglementation concernant le site.....	214
6. Les annexes.....	216
7. Les cartes.....	217

# Enjeux et objectifs de gestion

## 4. Définition des enjeux

### 4.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale

#### 4.1.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation du patrimoine

Les enjeux de conservation du site correspondent aux habitats naturels de l'annexe 1 et aux espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats pour lesquels le site a une responsabilité importante en termes de conservation.

L'évaluation et la hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et des espèces constituent une étape indispensable qui permet d'identifier les enjeux majeurs du site c'est-à-dire les habitats ou les espèces pour lesquels il est urgent de prendre des mesures pour assurer leur conservation.

Elles permettent donc de déterminer, dans la transparence, l'ordre de priorité des mesures à appliquer. De plus, cette hiérarchisation rend plus facile la définition des objectifs de conservation du site.

#### **Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et des espèces**

Afin de déterminer et hiérarchiser les enjeux de conservation des habitats et des espèces du site, plusieurs critères d'évaluation ont été retenus :

##### **Le statut européen :**

2 = Habitat prioritaire.  
1 = Habitat d'intérêt communautaire.

**La typicité :** évaluée par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristique, écologique et biogéographique.

3 = Bonne.  
2 = Moyenne.  
1 = Mauvaise

##### **La représentativité :**

3 = Bonne.  
2 = Moyenne.  
1 = Mauvaise.

##### **L'intérêt patrimonial :**

3 = Fort.  
2 = Moyen.  
1 = Faible.

##### **L'état de conservation :**

3 = Mauvais.  
2 = Moyen.  
1 = Bon

Nom	Code	Statut	Typicité	Représentativité	Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Priorité de conservation
Forêts alluviales d'Aulnes et Frênes	91EO	2	3	3	3	2	13
Forêt mixte riveraine de Chêne, Orme et Frênes	91FO	1	3	3	3	2	12
Lac eutrophes	3150	1	3	3	3	2	12
Rivière à berges vaseuses	3270	1	3	3	2	2	11
Végétation flottante	3260	1	3	3	3	1	11
Prairies de fauche	6510	1	2	2	3	2	10
Mégaphorbiaie	6430	1	3	1	2	2	9
Eaux stagnantes	313	1	?	?	?	?	?

Pour les espèces le même exercice a été réalisé :

**Le statut européen :**

3 = Espèce prioritaire

2 = Espèce d'intérêt communautaire

1 = Espèce de l'Annexe IV

**Intérêt du site pour l'espèce :**

3 = Bonne

2 = Moyenne

1 = Mauvaise

**Abondance sur le site :**

3 = Fort

2 = Moyen

1 = Faible

**Degré de vulnérabilité :**

3 = Bonne

2 = Moyenne

1 = Mauvaise

**Tendances évolutives :**

3 = Importante

2 = Moyenne

1 = Faible

0 = Inconnue

**L'état de conservation :**

3 = Mauvais

2 = Moyen

1 = Bon

Nom	Statut	Degré de vulnérabilité	Intérêt pour le site	Tendance d'évolution	Abondance	Etat de conservation	Priorité de conservation
Lamproie marine	2	3	3	?	1	3	12
Fluteau nageant	2	3	3	?	1	3	12
Desman des Pyrénées	2	3	3	?	1	3	12
Cistude d'Europe	2	2	3	?	2	2	11
Chabot	2	2	3	?	2	3	12
Agrion de mercure	2	2	2	?	2	2	10
Cordulie à corps fin	2	1	2	?	3	2	10
Gomphe de Graslin	2	1	3	?	1	3	10
Lamproie de Planer	2	2	2	?	1	3	10
Cuivré des marais	2	2	2	?	1	3	10
Toxostome	2	2	2	?	1	3	10
Barbastelle	2	2	2	?	2	2	10
Loutre d'Europe	2	1	1	1	2	1	8
Grand capricorne	2	1	1	?	2	1	7
Murin à oreille échancrée	2	1	2	?	1	2	8
Petit rhinolophe	2	1	1	?	1	1	6
Grand rhinolophe	2	1	1	?	1	1	6
Lucane cerf volant	2	1	1	?	2	1	7
Ecaille chinée	3	1	1	?	2	1	8

Les notes basses des chiroptères s'expliquent par le manque d'information. En revanche, au vu des faibles prospections le site peut cependant être considéré comme remarquable. En revanche leur présence (Barbastelle et emarginatus surtout) en plus des 2 coléoptères (Grand capricorne et Lucane cerf-volant) prêche pour une forte priorité aux habitats forestiers. En effet, 6 espèces en dépendent.

Les groupes qui ont participé à ce travail se sont accordés à dire que la hiérarchisation, bien que fondée sur des critères objectifs, n'est pas représentative du site et que les différences entre les notes sont trop insuffisantes pour faire une réelle distinction entre les habitats ou les espèces. Ces enjeux devront donc être associés à d'autres critères « de terrain ». Il faut cependant noter que l'habitat 91EO est un habitat prioritaire et devra donc être traité comme tel lors de l'animation du Docob et de la mise en œuvre des actions de conservation.

#### 4.1.2. Menaces sur les habitats et les espèces

L'identification des menaces concernant les espèces ou les habitats visés sur le site est essentielle pour déterminer les actions nécessaires à entreprendre. Les menaces avérées et potentielles ont été définies par les participants des groupes de travail, sur la base de leur connaissance du territoire, et par les experts naturalistes (Conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées), sur la base des constatations lors des prospections de terrain.

La définition des objectifs de gestion du site a été réalisée en croisant les résultats de la hiérarchisation des enjeux avec le contexte locale et les activités humaines s'exerçant sur le site. Ont été pris en compte :

- les interactions entre les habitats/espèces et les activités humaines,

- les possibilités de conservation et/ou restauration des habitats et espèces.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans les tableaux suivants :

Habitats naturels	Menaces globales	Objectifs de conservation	Enjeux de conservation
<b>Milieux forestiers</b>			
<b>Forêts alluviales d'Aulnes et de frênes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux en berge de rivière</li> <li>• Gestion absente ou non sélective</li> <li>• Décharges sauvages.</li> <li>• Changement d'utilisation de la parcelle (maïs ou peupleraies)</li> <li>• Utilisation sauvage d'engins motorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adapter les travaux à la présence d'habitats sensibles</li> <li>– Améliorer les pratiques de gestion</li> <li>– Assurer la continuité du corridor feuillu</li> </ul>	<b>1</b>
<b>Forêts mixtes riveraines à Chênes, Ormes et Frênes</b>			<b>1</b>
<b>Milieux prairiaux</b>			
<b>Prairies atlantiques de fauche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement d'utilisation (maïs et friches)</li> <li>• Changement de milieu par amendement ensemencement et pâturage intensif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conserver les habitats prairiaux</li> <li>– Informer et sensibiliser sur les pratiques et la sensibilité du milieu.</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Milieux aquatiques et berges de l'Adour</b>			
<b>Rivières avec Berges vaseuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Artificialisation et dégradation des berges (travaux, pâturage non contrôlé))</li> <li>• Modifications hydrologiques</li> <li>• Déconnexion des annexes hydrologiques</li> <li>• Pollutions diverses (agricoles, STEP, dépôts matériaux...)</li> <li>• Méconnaissance du milieu</li> <li>• Eutrophisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adapter les travaux à la présence d'habitats sensibles</li> <li>– Recréer un lien hydraulique entre le fleuve et ses annexes</li> <li>– Informer et sensibiliser sur les pratiques et la sensibilité du milieu.</li> <li>– Préserver et améliorer la qualité de l'eau</li> <li>– Conserver la végétation rivulaire</li> <li>– Améliorer la gestion quantitative de l'eau</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Végétation flottante à Renoncule</b>			<b>2</b>
<b>Eaux stagnantes</b>			<b>?</b>
<b>Lacs eutrophes naturels avec végétation</b>			<b>1</b>
<b>Mégaphorbiaies hygrophiles</b>			<b>3</b>

Nom de l'Espèce	Menaces, pressions	Objectif de conservation	Enjeux de conservation
<b>Lamproie marine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infranchissabilité de certains seuils</li> <li>• Destruction de frayère</li> <li>• Régression de l'espèce</li> <li>• Qualité de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Améliorer la libre circulation (transparence des ouvrages)</li> <li>– Maintien de la diversité des milieux aquatiques</li> <li>– Préserver et améliorer la qualité de l'eau</li> </ul>	<b>1</b>
<b>Lamproie de Planer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infranchissabilité des ouvrages</li> <li>• Qualité de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Améliorer la libre circulation (transparence des ouvrages)</li> <li>– Préserver et améliorer la qualité de l'eau</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Flûteau nageant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eutrophisation de l'eau</li> <li>• Multiplication des espèces envahissantes</li> <li>• Perturbation et perte de bras morts</li> <li>• Pollutions domestiques (rejets directes) et agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Préserver et améliorer la qualité de l'eau</li> <li>– Limiter les espèces envahissantes</li> </ul>	<b>1</b>
<b>Desman des Pyrénées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation de la qualité de l'eau</li> <li>• Aménagement et perturbation hydromorphologiques (passes à poisson, centrales hydroélectriques, débits)</li> <li>• Prédation du vison d'Amérique, renard fouine putois...</li> <li>• Méconnaissances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Informer et sensibiliser sur l'espèce</li> <li>– Amélioration des connaissances</li> <li>– Préserver et améliorer la qualité de l'eau</li> <li>– Améliorer la libre circulation</li> </ul>	<b>1</b>
<b>Cistude d'Europe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prédation et compétition par la tortue de Floride</li> <li>• régression des milieux ouverts non perturbé à proximité des zones humides et cours d'eau.</li> <li>• Ramassage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenir et restaurer les milieux ouverts</li> <li>– Informer et sensibiliser sur l'espèce</li> </ul>	<b>1</b>
<b>Cordulie à corps fin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation de la qualité de l'eau</li> <li>• Eutrophisation</li> <li>• Baisse de la continuité de la ripisylve</li> <li>• méconnaissances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Informer et sensibiliser sur l'espèce</li> <li>– Maintenir et restaurer les corridors écologiques (berges et ripisylves naturelles)</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Gomphe de Graslin</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Préserver et améliorer la qualité de l'eau</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Agrion de mercure</b>			<b>2</b>
<b>Cuivré des marais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de prairies humides</li> <li>• Changement de destination des prairies</li> <li>• Fermeture du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenir et restaurer les prairies et les zones humides</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Loutre d'Europe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Artificialisation et fréquentation des berges par les engins motorisés</li> <li>• Modification des berges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenir et restaurer les corridors écologiques (berges et ripisylves naturelles)</li> <li>– Informer et sensibiliser sur l'espèce</li> </ul>	<b>3</b>

<b>Chabot de l'Adour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eutrophisation</li> <li>• Faible débits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Préserver et améliorer la qualité de l'eau</li> </ul>	<b>1</b>
<b>Toxostome</b>			<b>2</b>
<b>Barbastelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disparition des habitats (forêts, bâti rural)</li> <li>• Dérangement (réfection ouvrages)</li> <li>• Fermeture du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conserver les vieux arbres</li> <li>– Conserver les réseaux de haies</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Murin à oreille échanquée</b>			<b>3</b>
<b>Petit rhinolophe</b>			<b>3</b>
<b>Grand rhinolophe</b>			<b>3</b>
<b>Lucane cerf-volant</b>			<b>3</b>
<b>Grand capricorne</b>			<b>3</b>
<b>Ecaille chinée</b>	•		<b>3</b>

### 4.1.3. Objectifs de conservation

Ces différents tableaux permettent de dégager les 12 objectifs permettant d'assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration des habitats et des espèces présents sur le site, en répondant aux menaces identifiées et en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles ainsi que des particularités locales :

#### O1- Maintenir et restaurer la diversité des milieux aquatiques et des habitats connexes

L'objectif recherché est d'entretenir le réseau hydraulique de l'Adour afin de maintenir la dynamique fluviale du fleuve et le fonctionnement des annexes hydrauliques. Plus précisément, cela consiste à maintenir et restaurer le lien hydraulique sur l'ensemble du territoire, sans toutefois favoriser le drainage des milieux. Ce réseau hydrographique constitue l'habitat préférentiel pour de nombreuses espèces patrimoniales et la végétation riveraine constitue par ailleurs l'habitat privilégié de la Loutre ainsi qu'une zone d'accueil importante pour la faune.

#### O2- Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore

Sur certaines cultures et prairies, la fertilisation entraîne une banalisation de la flore. Des mesures de gestion sur le raisonnement de ces intrants pourront être proposées aux exploitants, dans l'objectif de trouver un équilibre entre production et conservation des habitats naturels.

Les particuliers et les collectivités feront également l'objet de mesures d'information concernant leur utilisation des intrants.

#### O3- Atteindre une quantité d'eau favorable à la faune et à la flore

De par la nature fluviale du site, la qualité des habitats naturels et des habitats d'espèce est fortement liée à la quantité d'eau. Or, l'Adour est un cours d'eau très déficitaire de part des étiages très prononcés. L'objectif est d'afficher les objectifs quantitatifs permettant la prise en compte des besoins des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire dans les documents de gestion quantitative de l'eau.

#### O4- Améliorer les pratiques de gestion des forêts

L'exploitation des forêts se limite à l'usage du bois de chauffage. Cette pratique tend cependant à diminuer laissant certains boisements sans entretien. Dans le cadre d'une exploitation ou d'une gestion à objectif conservatoire, des précautions, à définir, sont à prendre afin d'assurer la conservation

dynamique de ces habitats naturels (espèces caractéristiques). Dans certaines zones une restauration de la forêt alluviale sera nécessaire.

Par ailleurs, ce milieu représentant un habitat essentiel pour certains chiroptères et insecte du bois mérite une gestion particulière notamment envers les îlots d'arbres sénescents.

#### **O5- Améliorer les pratiques de gestion des terres arables**

Les pratiques de culture peuvent provoquer des dégradations des berges par le piétinement de troupeaux ou par le lessivage des terres labourées situées en bordure de l'Adour. L'objectif est de diminuer ces incidences. Par ailleurs, le développement de pratiques respectueuses des habitats et des espèces sera à favoriser.

#### **O6- Adapter les travaux à la présence d'habitats sensibles**

Les habitats en lit mineur sont importants pour le peuplement piscicole et à travers lui pour la loutre d'Europe. Les embâcles font partie des habitats de la faune piscicole et leur élimination peut dans certain cas (hors sécurité publique) être une menace. L'objectif est donc d'organiser l'entretien de la rivière, afin d'arriver à trouver un équilibre acceptable entre les travaux effectués en rivière et la qualité de l'habitat aquatique.

#### **O7- Limiter les espèces envahissantes au regard de la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**

Tortue de Floride, renouée du Japon ou Jussie sont autant d'espèces susceptibles de menacer directement la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Bien que ne représentant pas une menace réelle sur l'état de conservation global des habitats sur l'ensemble du site, elles peuvent représenter un danger dans certaines zones bien ciblées.

L'objectif est de mutualiser les connaissances sur les méthodes et de mettre en place les moyens de lutte afin de stopper sa progression des espèces végétales sur l'ensemble du cours d'eau grâce à des mesures adaptées avec des objectifs variables, suivant le niveau de colonisation et la faisabilité technique. Des expérimentations pourraient également être menées.

#### **O8- Conserver et recréer les habitats prairiaux**

Le maintien des milieux prairiaux dépend, en grande partie, de l'agriculture. L'état des lieux a montré la situation critique de l'élevage notamment en aval du site. Que ce soit du pâturage, de la fauche ou un autre type d'entretien comme le gyrobroyage, il est nécessaire de soutenir par des actions appropriées ces activités et les hommes qui les pratiquent, voire de rechercher et d'encourager de nouveaux utilisateurs.

Les milieux ouverts, hors grandes cultures, ne représentent que 10% de la surface du site et sont pourtant une source de biodiversité importante. Ces résultats illustrent le caractère résiduel de ces habitats et soulignent la priorité de leur conservation.

#### **O9- Améliorer la libre circulation des espèces**

Pour la Loutre d'Europe, l'objectif est de maintenir et d'améliorer la transparence des ouvrages de franchissement à risque. Pour les espèces aquatiques, il s'agit d'améliorer la transparence des ouvrages hydrauliques situés sur la rivière pour l'ensemble des espèces piscicoles visées.

#### **O10- Conserver et recréer les corridors écologiques**

La conservation des corridors concerne l'ensemble des espèces animales et l'ensemble des habitats du site. C'est, en effet, le maintien de la forêt-galerie ou des haies dans leur notion de mosaïque de milieux qui nous intéresse ici. Il est nécessaire de conserver, de façon dynamique, le continuum et sa diversité de faciès.

#### **O11- Informer et former les professionnels et sensibiliser le grand public**

Les dégradations, les prélèvements d'espèces patrimoniales (cistude) ont été constatés sur le site. La sensibilisation du public quant au respect des espèces et du milieu est nécessaire.

## O12- Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats

Des espèces particulières mériteraient des études plus approfondies. Améliorer la connaissance du site est un objectif souhaitable pour les sites Natura 2000.

A ceux viennent s'ajouter 2 objectifs permettant d'assurer la mise en œuvre du Docob et le suivi des actions :

## O13- Animer et mettre en œuvre le Docob

## O14- Mettre en place des outils de suivi

Le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire fait partie des objectifs d'autant plus qu'il permettra d'évaluer l'efficacité du Docob.

## 4.2. Interactions enjeux écologique et enjeux humains

(Sur la base des prospections de terrain et des groupes de travail)

Activités	Influences positives	Influences négatives
<b>Activité industrielle</b>	Aucune	- Pollution de l'eau (activités industrielles concentrées dans la zone tarbaise)
<b>Grandes Cultures</b>	Aucune	- Fuite des intrants dans les milieux naturels (pollution des eaux des sols et eutrophisation). - Erosion des sols (pollution des eaux). - Uniformisation des milieux. - Suppression des haies
<b>Elevage</b>	- Maintien des prairies d'intérêt communautaires - Maintien d'habitats d'espèces - Rôle tampon pour la qualité de l'eau - Maintien des haies	- Risque de disparition des prairies au profit des cultures, des friches et des peupleraies. - Modification du milieu par amendement, ensemencement monospécifique et pâturage intensif.
<b>Sylviculture / gestion des espaces boisés</b>	- Entretien et maintien des habitats forestiers d'intérêt communautaire. - Entretien et maintien d'habitats et de corridors pour les espèces.	- Gestion absente ou non sélective. - Changement de destination (peupleraies). - Substitution des forêts alluviales par des peupleraies. - Plantation de peupleraies sur prairies. - Coupes à blanc.
<b>Chasse /Piégeage</b>	- Présence des palombières favorise le maintien des Forêt âgées. - Initiative de replantation des haies (corridors écologiques) - Gestion et régulation des espèces chassables/nuisibles : chevreuils (dégâts forestiers), ragondins...	aucune
<b>Pêche amateur</b>	- Acteurs sensibilisés et sensibilisant sur la qualité des milieux aquatiques.	- Risque de capture de cistudes
<b>Activités touristiques (randonnée, nautisme)</b>	- Majoritairement tourisme nature (respect de l'environnement)	- Eventuels dépôts de déchets - Eviter la sur-fréquentation Utilisation sauvage d'engins motorisés
<b>Gestion et</b>	- Reconnexion des annexes	- Modification (artificialisation) des berges.

<b>entretien de la rivière</b>	hydraulique - Maintien de la dynamique fluviale (espace de mobilité) - Entretien planifiés	- Dégradation des bancs de graviers pouvant accueillir des habitats d'intérêt communautaires.
<b>Gestion et entretien des canaux</b>	- Maintien et entretien des corridors	- travaux lourds (curage) : destruction d'habitats d'espèces.

# Les actions

## 5. Le programme d'actions

### 5.1. Fiches action

Le programme d'actions ci-après a pour but de répondre aux objectifs de gestion préalablement définis. Il a été élaboré avec la participation active des membres du COPIL et de personnes extérieures lors de nombreux groupes de travail. Les actions sont hiérarchisées selon leur priorité de mise en œuvre (de 1 à 3 : de la plus urgente à la moins urgente). Cette hiérarchisation prend en compte l'état de conservation les menaces pesant sur les habitats et les espèces ainsi que l'ordre logique de réalisation des actions entre elles (ex : mesure de diagnostic préalable à la mise en œuvre d'une action).

La description des actions est précisée dans la ligne « Mesures ». Certaines actions sont éligibles au dispositif de contractualisation des sites Natura 2000 (« hors agriculture hors forêt »), c'est-à-dire qu'elles peuvent faire l'objet d'un Contrat Natura 2000 selon la circulaire du 21 novembre 2007. Ces mesures, dites contractuelles, doivent répondre à des cahiers des charges types (présentés dans la circulaire) et sont financés à hauteur de 100% par le fond européen agricole pour le développement rural (FEADER), des contres-parties nationales ainsi que des crédits des collectivités territoriales et des établissements publics tels que l'Agence de Eau Adour-Garonne.

Enfin, la plupart des actions sont difficilement chiffrables à ce stade de l'étude. Aussi, les financements des actions proposées dans le présent DOCOB ne sont pas acquis. Les outils financiers mentionnés dans les fiches-actions sont susceptibles d'être mobilisés après instruction des dossiers de demande de financement par les services instructeurs compétents. Le coût des propositions d'actions est estimatif. Une estimation plus affinée des actions sera réalisée lors de la phase d'animation, au moment du montage de chaque dossier.

Des valeurs de priorité ont été données aux actions (en haut à droite de chaque fiche) classées de 1 à 3 elles ont la signification suivante :

1 : actions à priorité forte. Mise en œuvre de ces actions lors des premières années d'animation du Docob. Une attention et une communication particulière sera faite envers les actions de priorité 1.

2 : action à priorité moyenne. L'animation du Docob portera plus particulièrement sur ces actions qu'à partir de la 3<sup>ème</sup>.

3 : Action à priorité faible. Ces actions viennent en accompagnement des actions des précédentes catégories.

Il sera cependant possible de mettre en œuvre les actions de priorité 2 et 3 dès le début de l'animation du Docob si des propriétaires le souhaitent.

N°	Intitulé de l'action
1.1	Restauration des connectivités entre le fleuve et ses annexes
1.2	Gestion des annexes du fleuve
1.3	Restaurer les zones de frayères et améliorer la qualité des berges pour la faune piscicole
2.1	Amélioration de l'efficacité des STEP et des réseaux d'eau pluviale
2.2	Limitation des décharges sauvages
2.3	Limitation les apports d'engrais minéraux solubles
2.4	Limitation l'utilisation de phytosanitaires chimiques de synthèse
3.1	Objectifs d'économie d'eau pour le bon fonctionnement des écosystèmes

4.1	Diagnostic ciblés auprès des propriétaires forestiers privés
4.2	Restauration les forêts alluviales
4.3	Entretien de la ripisylve et les forêts d'intérêt communautaire
4.4	Entretien des îlots d'arbres sénescents
5.1	Gestion les points d'abreuvement
5.2	Techniques de substitution au labour
5.3	Gestion des effluents
5.4	Promouvoir l'agriculture biologique
5.5	Mise en place et gestion de zones de régulation écologiques
6.1	Coordination avec les structures de gestion du cours d'eau
6.2	Guide de bonnes pratiques de l'entretien du fleuve et de sa ripisylve
7.1	Opération locale de limitation d'espèces végétales indésirables
7.2	Guide de bonnes pratiques pour la limitation des espèces indésirables (végétales et animales)
8.1	Soutien à la polyculture-élevage
8.2	Restauration et récréation de prairies
8.3	Maintien et gestion extensive des prairies
9.1	Amélioration de la circulation de la faune piscicole
9.2	Libre circulation de la loutre
10.1	Restauration et récréation des corridors
10.2	Maintien et gestion adaptée des corridors existants
10.3	Gestion des arbres isolés et têtards
10.4	Recréation des réseaux de mares
10.5	Gestion des réseaux de canaux
11.1	Sensibilisation des usagers aux enjeux du site
11.2	Sensibilisation et éducation à l'environnement
12.1	Analyse du comportement de la forêt dans une zone test
12.2	Identification des points de pollution et des zones menacées
12.3	Améliorer les connaissances sur le Desman des Pyrénées
12.4	Inventaire des gîtes à chauves-souris
12.5	Améliorer les connaissances sur le Pique-Prune
13.1	Animation du site Natura 2000
13.2	Prise en compte des enjeux du site dans les projets d'aménagement
14.1	Suivi des espèces piscicoles
14.2	Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires faisant l'objet de mesures de gestion

Action 1.1		Restauration des connectivités entre le fleuve et ses annexes	1
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		- Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Toxostome, Odonates, Loutre d'Europe. - 3150, 6430, 3130, 3260, 3270.	
<b>Objectif 1</b>		Maintenir et restaurer la diversité des milieux aquatiques et des habitats connexes	
<b>Contexte :</b>		Enfoncement du lit suite à l'exploitation des granulats dans les années 70 à entraîné une perte de connexion entre l'Adour et certaines de ses annexes.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Réouverture de bras mort par les syndicats de rivière dans le cadre de leurs programmes de travaux.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Réaliser la typologie des annexes hydrauliques et réaliser des travaux de reconnexion lorsque cela est nécessaire pour la restauration des zones humides favorables à la biodiversité.  <b>Une attention particulière devra être apportée sur l'éventuel impact sur le Luronium natans qui ne supportera pas l'ouverture d'un bras où il se trouve.</b>	
<b>Changements attendus :</b>		Améliorer l'état de conservation et le fonctionnement des annexes hydrauliques et maintien de la dynamique fluviale du fleuve.	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>1.1.1</b>	Caractériser les annexes hydrauliques afin de cibler les secteurs où l'action est pertinente (contraintes physiques, techniques et biologiques) :  - Inventaire de terrain. - Evaluation de l'état de conservation et du fonctionnement hydraulique. - Cartographie.	
	<b>1.1.2</b>	Elaboration d'un plan de restauration des annexes en coordination avec les programmes des syndicats de rivière.  - Compléter le diagnostic initial - Définir la nature des travaux et le suivi nécessaires par annexes	
	<b>1.1.3</b>	Mise en œuvre des travaux de restauration	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<b>Engagement rémunérés</b>	
- Travaux de restauration du fonctionnement hydraulique en compatibilité avec la police de l'eau. - Désenvasement et gestion des produits. - Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour <u>si nécessaire</u> . - Enlèvement <u>raisonné</u> des embâcles. - Ouverture des milieux. - Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation. - Etudes et frais d'expert	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32314P : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<b>Engagements rémunérés</b>	
- Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale. - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage. - Etudes et frais d'expert.	

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	1.1.1 et 1.1.2 : Structure animatrice, collectivités,... 1.1.3 : Propriétaire, collectivités, associations...
<b>Partenaires techniques</b>	Syndicat de rivières, CATER, experts naturalistes, fédérations de pêche, ONEMA...
<b>Montant de l'action :</b>	1.1.1 et 1.1.2 : 40 000€ (estimation) 1.1.3 : selon résultats de l'étude
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau, Région
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	- Nombre de contrats Natura 2000 - Suivi écologique des sites concernés - Cartographie des sites

Action 1.2		Gestion des annexes du fleuve	1
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		- Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Toxostome, Agrion de mercure, Loutre - 3150, 91E0, 6430	
<b>Objectif 1</b>		Maintenir et restaurer la diversité des milieux aquatiques et des habitats connexes	
<b>Contexte :</b>		Enfoncement du lit suite à l'exploitation de granulat dans les années 70 à entraîné une perte de connexion entre l'Adour et certaines de ses annexes.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Entretien des canaux par les ASA, les collectivités ou les propriétaires.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Entretien des annexes du fleuve afin de maintenir les zones humides favorables à la biodiversité.	
<b>Changements attendus :</b>		Améliorer l'état de conservation et le fonctionnement des annexes hydrauliques et maintien de la dynamique fluviale du fleuve.	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>1.2.1</b>	Caractériser les annexes hydrauliques afin de cibler les secteurs où l'action est pertinente (contraintes physiques, techniques et biologiques) (cf. action 1.1) : - Inventaire de terrain. - Evaluation de l'état de conservation et du fonctionnement hydraulique. - Cartographie.	
	<b>1.2.2</b>	Réalisation des travaux si nécessaires et gestion des annexes restaurées (lien avec l'action 1.1)	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<b>Engagements rémunérés</b>	
- Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale - Etudes et frais d'expert	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Période d'autorisation des travaux - L'entretien doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60% - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<b>Engagement rémunérés</b>	
- Entretien manuel ou mécanique - Evacuation ou régalinge des matériaux - Etudes et frais d'expert	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat Agricole	<b>Entretien des fosses et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en zone agricole</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Entretien des fosses et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, selon plan de gestion pluriannuel à établir pour chaque cas (Linea_06) : 1 entretien par an pendant 5 ans	- 2.84€/mL/an

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	1.2.1 Structure animatrice, collectivités,... 1.2.2 : Propriétaire, collectivités, associations...
<b>Partenaires techniques</b>	Syndicat de rivières, CATER, experts naturalistes, fédérations de pêche, ONEMA, ASA...
<b>Montant de l'action :</b>	1.2.1 : 30 000€ (estimation) 1.2.2 : selon résultat de la mesure 1.2.1
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau, Région
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	- Nombre de contrats - Suivi écologique des sites concernés - Cartographie des sites

<b>Action 1.3</b>	<b>Restauration des zones de frayères et amélioration de la qualité des berges pour la faune piscicole</b>	<b>1</b>
-------------------	--	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Toxostome.
<b>Objectif 1</b>	Maintenir et restaurer la diversité des milieux aquatiques et des habitats connexes
<b>Contexte :</b>	L'enfoncement du lit ainsi que les usages qui ont été fait du fleuve à entraîné une perte de zones de frayères.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Voir COGEPOMI et PLAGEPOMI
<b>Résumé de l'action :</b>	Recréer des frayères et des zones favorables aux espèces piscicoles du site.
<b>Changements attendus :</b>	Permettre le maintien et l'amélioration de la reproduction des poissons.
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>1.3.1</b>	Sur la base des études existantes et des connaissances de terrain cibler des zones de frayères potentielles.
	<b>1.3.2</b>	Selon des conclusions des études, proposer un plan de restauration des frayères et un protocole de suivi.
	<b>1.3.3</b>	Mettre en œuvre le plan de restauration des frayères.
	<b>1.3.4</b>	Réaliser des caches à poissons dans les berges les plus artificialisée.

**Engagements**

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32319P Restauration de frayères</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<b>Engagements rémunérés</b>	
- Restauration de zones de frayères - Curage locaux - Achat et régalage de matériaux - Etudes et frais d'expert	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<b>Engagements rémunérés</b>	
- Aménagements - Etudes et frais d'expert	

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	1.31et 1.3.2 Structure animatrice, fédération de pêche 1.3.2 : Propriétaire, collectivités, fédération de pêche
<b>Partenaires techniques</b>	Services de l'Etat, MIGRADOUR, ONEMA, propriétaires d'ouvrages, CATER,

	fédération de pêche, syndicats de rivière, Fédérations sportives ...
<b>Montant de l'action :</b>	1.3.1 et 1.3.2 : sur devis 1.3.3 : selon résultats de l'étude
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Programme de restauration des frayères Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de frayères restaurées Amélioration de la population piscicole

<b>Action 2.1</b>	<b>Amélioration de l'efficacité des STEP et des réseaux d'eau pluviale</b>	<b>3</b>
-------------------	--	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Toutes les espèces piscicoles, odonates, loutre, - 3150, 91E0, 6430, 3270, 3260, 3130, 6430
<b>Objectif 2</b>	Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore
<b>Contexte :</b>	La SDAGE Adour-Garonne a été validée et le SAGE Adour amont est en cours d'élaboration.  Ces deux documents apportent des informations et des mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité des STEP et des réseaux d'eau pluviale
<b>Pratiques actuelles :</b>	Les stations d'épurations du site sont majoritairement aux normes mais aucune action test n'est mise en œuvre pour améliorer la qualité des effluents en sortie de station.
<b>Résumé de l'action :</b>	Articuler les objectifs du document d'objectifs avec les mesures du SDAGE et du SAGE et mettre en place une action teste sur les installations des STEP.
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration de la qualité de l'eau (suivi voir les actions 12.7 et 12.8)
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

<b>Descriptif des engagements :</b>
-------------------------------------

<b>Mesures</b>	<b>2.1.1</b>	Participer à l'élaboration du SAGE Adour amont et rappeler les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
	<b>2.1.2</b>	Cibler zone teste pour la mise en place d'un filtre à la sortie de drains (STEP, eau pluviale...) et choisir le type de filtre (copaux...)
	<b>2.1.3</b>	Réaliser la mise en place du filtre.

<b>Engagements</b>
--------------------

<b>Mesure hors dispositif contractuel</b>	
<b>Engagement rémunéré</b>	<b>Montant de l'aide</b>
	-

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice, collectivités, industries...
<b>Partenaires techniques</b>	Agence de l'eau, Fédérations sportives...
<b>Montant de l'action :</b>	
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Participation aux réunions – réalisation de l'action teste sur la sortie des drains/STEP

<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de réunions ?
---	-------------------------

<b>Action 2.2</b>		<b>Limitation des décharges sauvages</b>	<b>3</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Toutes les espèces et tous les habitats d'intérêt communautaire		
<b>Objectif 2</b>	Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore		
<b>Contexte :</b>	Tout le long de l'Adour des décharges sauvages, notamment en berge, sont des sources de pollution pour l'eau ainsi que le sol du site.		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Recensement des décharges sauvages par les communes, les départements et la CCI.		
<b>Résumé de l'action :</b>	Recensement des dépôts sauvages et mise en œuvre d'opérations d'enlèvement		
<b>Changements attendus :</b>	Réduction des pollutions		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>2.2.1</b>	Inventorier les décharges sauvages en bord de cours d'eau et identifier les filières d'élimination et de recyclage	
	<b>2.2.2</b>	Résorption des décharges sauvages en priorisant les plus néfastes pour les habitats et les espèces	
	<b>2.2.3</b>	Informers les particuliers, élus et entreprises	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32326P : Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>- Respect de la charte graphique ou des normes existantes</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des panneaux</li> <li>- Fabrication</li> <li>- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose</li> <li>- Entretien des équipements d'information</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat forêt	<b>F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>- Respect de la charte graphique ou des normes existantes</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des panneaux</li> <li>- Fabrication</li> <li>- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose</li> </ul>	

- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

#### Modalité de mise en œuvre

<b>Maître d'ouvrage :</b>	2.2.1 et 2.2.3: structure animatrice, collectivités, propriétaires 2.2.2 : collectivités
<b>Partenaires techniques</b>	Brigades vertes, CATER, collectivités, fédérations de pêche et sportives, ONF, associations protection de la nature, ONEMA...
<b>Montant de l'action :</b>	2.2.1 : 30 000€ (estimation) 2.2.2 et 2.2.3 : selon résultats de la mesure 2.2.1
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

#### Contrôle et suivi

<b>Objets de contrôles :</b>	Méthode d'intervention
<b>Indicateurs de suivi :</b>	- Volumes de déchets éliminés
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	- Cartographie des sites - Etat avant / après des sites

<b>Action 2.3</b>		<b>Limitation des apports d'engrais minéraux solubles</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les espèces</li> <li>- 3270, 3260, 3130, 3150, 6510, 3430</li> </ul>		
<b>Objectif 2</b>	Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore		
<b>Contexte :</b>	<p>L'Adour présente de façon générale des pollutions liées aux engrais soluble. Cela diminue la qualité des milieux aquatiques et donc l'accueil et le maintien de certaines espèces animales et végétales.</p> <p>Plan d'Action Territorial (PAT) en Hautes-Pyrénées. Cependant, l'accès à l'information issue du PAT n'est pas identique sur tout le site Natura 2000.</p>		
<b>Pratiques actuelles :</b>	<p>Grandes cultures et prairies en bord de cours d'eau. Application des zones enherbées en priorité en bordure des cours d'eau.</p> <p>Des efforts sont réalisés par les agriculteurs ainsi que les particuliers et les collectivités notamment par le biais du Plan d'Action Territorial (PAT).</p>		
<b>Résumé de l'action :</b>	Former et informer et mettre en place des méthodes de limitation des engrais minéraux solubles		
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (réduction de l'eutrophisation)		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>2.3.1</b>	<b>Formation et information</b> des agriculteurs sur les techniques de raisonnement des engrais et comment favoriser la matière organique dans le sol.	
	<b>2.3.2</b>	<b>Limitation de la fertilisation</b> totale et minérale azotée sur les prairies, les grandes cultures et les cultures de légumineuses	
	<b>2.3.3</b>	<b>Equipements</b> visant à une meilleure répartition des apports	
	<b>2.3.4</b>	<b>Réaliser des analyses</b> des sols pour mieux raisonner les apports	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Formation	<b>Formation et information des agriculteurs sur les techniques favorisant la matière organique dans le sol et le raisonnement des engrais</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>		<b>Montant de l'aide</b>
Montage et Animation de formations portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le raisonnement de l'apport d'engrais</li> <li>- la fertilité des sols</li> <li>- l'analyse des sols avec des kits individuels</li> </ul> les techniques favorisant la matière organique dans le sol		Cf. programmes de formation des organismes agricoles. Fonds Formation agricole.

<b>Nature de l'action :</b> Mesures agricoles	<b>Limitation des intrants sur les prairies</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>		<b>Montant de l'aide</b>
<b>Prairies sèches :</b> HERBE_01 et HERBE_02 + C14 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion extensive des prairies sèches avec fertilisation limitée à 90UN total dont 60 en minéral ou à 60 UN total dont 30 en minéral.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>60 U</b> d'N minéral : <b>116€/ha/an</b></li> <li>- <b>30 U</b> d'N minéral: <b>164€/ha/an</b></li> </ul>

<b>Prairies humides</b> : HERBE_01 et HERBE_02 + CI4 + MILIEU_02 - Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 90UN total dont 60 en minéral ou à 60 UN total dont 30 en minéral <b>avec remise en état des prairies après inondations</b>	- <b>60 U</b> d'N minéral : <b>149€/ha/an</b> - <b>30 U</b> d'N minéral: <b>197€/ha/an</b>
---	---

<b>Nature de l'action</b> : Mesures agricoles	<b>Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières. (FERTI01 + CI3) Formation au raisonnement de la fertilisation	- <b>113 €/ha/an</b> pour une réduction de 60 unités d'azote +CI3 : Formation

<b>Nature de l'action</b> : hors contrat	<b>Equipements visant à une meilleure répartition des apports</b>
<b>Engagement rémunérer</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Equipements visant à une meilleure répartition des apports d'engrais	Aide à l'investissement (40%) Financement existant en 2010 dans le cadre des PVE (sous conditions)

<b>Nature de l'action</b> : hors contrat	<b>Réaliser des analyses des sols pour mieux raisonner les apports</b>
<b>Engagements rémunérer</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Réalisation d'analyses de sol afin d'adapter la fertilisation aux stocks du sol et au besoin des cultures	Aide à l'investissement (financement partiel des analyses de sol). Non mobilisable en 2010

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b> :	2.3.1 : ADASEA, structure animatrice 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4 : agriculteurs.
<b>Partenaires techniques</b>	Chambres d'agriculture, ADASEA, Agence de l'eau, ...
<b>Montant de l'action</b> :	
<b>Outils financiers</b> :	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre</b> :	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles</b> :	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi</b> :	Surfaces engagées / surfaces concernées ; suivi de la qualité de l'eau.
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	

<b>Action 2.4</b>		<b>Limitation de l'utilisation de phytosanitaires chimiques de synthèse</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les espèces et habitats naturels d'espèces d'intérêt communautaire.</li> <li>- 3270, 3260, 3130, 3150, 6510, 3430</li> </ul>		
<b>Objectif 2</b>	Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore		
<b>Contexte :</b>	<p>L'Adour présente de façon générale des pollutions liées aux produits phytosanitaires. Cela diminue la qualité des milieux aquatiques et donc l'accueil et le maintien de certaines espèces animales et végétales.</p> <p>Plan d'Action Territorial (PAT) en Hautes-Pyrénées. Cependant, l'accès à l'information issue du PAT n'est pas identique sur tout le site Natura 2000.</p>		
<b>Pratiques actuelles :</b>	<p>Grandes cultures et prairies en bord de cours d'eau. Application des zones enherbées en priorité en bordure des cours d'eau.</p> <p>Des efforts sont réalisés par les agriculteurs ainsi que les particuliers et les collectivités notamment par le biais du Plan d'Action Territorial (PAT).</p>		
<b>Résumé de l'action :</b>	Former et informer et mettre en place des méthodes limitation des phytosanitaires chimiques de synthèse.		
<b>Changements attendus :</b>	Réduction des pollutions		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>2.4.1</b>	<b>Formation et information</b> sur les techniques de raisonnement des phytosanitaires et sur l'utilisation des auxiliaires de cultures	
	<b>2.4.2</b>	<b>Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires</b> chimique de synthèse	
	<b>2.4.3</b>	<b>Equipements et dispositifs d'économie</b> , de substitution des phytosanitaires et de traitement des effluents	
	<b>2.4.4</b>	Mise en place de <b>lutte biologique</b>	
	<b>2.4.5</b>	Mise en place de <b>zones de régulation écologique</b>	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> <i>Formation</i>	<b>Formations sur les techniques permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires en grandes cultures</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Montage et Animation de formations portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le raisonnement des pratiques phytosanitaires</li> <li>- la protection intégrée</li> <li>- les auxiliaires des cultures et les infrastructures agro-écologiques</li> <li>- les cultures peu gourmandes en intrants</li> <li>- les techniques de désherbage mécanique</li> </ul>	Des sessions de formation pourront être organisées spécifiquement (avec démonstration, notamment) pour les agriculteurs de la zone, mais les programmes de formation des organismes agricoles seront mobilisés de façon prioritaire. Fonds Formation agricole. Fonds FEADER natura 2000. CI2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires prévue dans les MAEt en 2010.

<b>Nature de l'action :</b> Edition et diffusion de documents techniques	<b>Informersur les techniques permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires en grandes cultures</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
- Recherche et diffusion de documentation technique aux agriculteurs de la zone NATURA 2000 - Réalisation d'un guide	Recherche et diffusion de la documentation à prévoir dans le cadre de l'animation du DOCOB (quelques jours par an + coût envoi) Coût du guide : à évaluer

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole	<b>Limiter les produits phytosanitaires</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
- Réduction progressive de 40 % du nombre de doses homologuées de traitements herbicides. Bilan de la stratégie de protection des cultures. (PHYTO04 + PHYTO01 + CI2)	- <b>92 €/ha/an</b>

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole	<b>Equipements et dispositifs d'économie, de substitution des phytosanitaires et de traitement des effluents</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Equipements et dispositifs d'économie, de substitution des phytosanitaires et de traitement des effluents	Aide à l'investissement (40%) Financement existant en 2010 dans le cadre des PVE

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole	<b>Mise en place de lutte biologique</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
- Mise en place de la lutte biologique sur maïs. (PHYTO07 + PHYTO01 + CI1) - Mise en place de la lutte biologique en arboriculture : - par piégeage massif - par lâcher d'auxiliaires - par confusion sexuelle Bilan de la stratégie de protection des cultures	- Sur <b>Maïs</b> : <b>79 €/ha/an</b> <b>Sur arboriculture</b> : par piégeage massif : <b>486 €/ha/an</b> par lâcher d'auxiliaires : <b>715 €/ha/an</b> par confusion sexuelle : <b>207 €/ha/an</b>

<b>Nature de l'action :</b> Contrat forêt	<b>Création et entretien de zones de régulation écologique</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
- Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique en zones de grandes cultures et arboricole. (COUVER_05)	- <b>392 €/ha/an en grandes cultures.</b> - <b>900 €/ha/an en arboriculture.</b>

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	2.4.1: structure animatrice, ADASEA, Chambres d'agricultures 2.4.2 à 2.4.5 : propriétaires, agriculteurs
<b>Partenaires techniques</b>	ADASEA, Chambres d'agriculture...
<b>Montant de l'action :</b>	
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Surfaces engagées / surfaces concernées ; suivi de la qualité de l'eau.

--	--

<b>Action 3.1</b>	<b>Objectif d'économie d'eau pour le bon fonctionnement des écosystèmes</b>	<b>2</b>
-------------------	---	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Tous les écosystèmes aquatiques et espèces liées
<b>Objectif 3</b>	Atteindre une quantité d'eau favorable à la faune et à la flore
<b>Contexte :</b>	De par la nature du site, la qualité des habitats naturels et des habitats d'espèce est fortement liée à la quantité d'eau. Or l'Adour est une cours d'eau très déficitaire de part des étiages très prononcés.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Le SDAGE Adour-Garonne (validé) ainsi que le SAGE (en cours d'élaboration) propose des orientations concernant la quantité d'eau. En revanche l'Adour amont est doté d'un Plan de Gestion des Etiages. Ce dernier a pour but l'atteinte du DOE tout en satisfaisant les usages.
<b>Résumé de l'action :</b>	Afficher les objectifs quantitatifs permettant le bon fonctionnement de l'écosystème.
<b>Changements attendus :</b>	Prise en compte des besoins des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire dans le PGE.
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>3.1.1</b>	<b>Se référer au SAGE et au PGE et afficher les quantités d'eau nécessaires pour le bon fonctionnement des écosystèmes.</b>
	<b>3.1.2</b>	<b>Financement de matériel visant à la maîtrise des volumes d'eau</b>
	<b>3.1.3</b>	<b>Informé et sensibiliser le grand public</b> sur les pratiques d'économies d'eau et les aides financières existantes dans ce domaine. (lien mesure 11.2.1)

**Engagements**

<b>Nature de l'action :</b> Animation	<b>Afficher les quantités d'eau nécessaires pour le bon fonctionnement des écosystèmes</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Participation aux réunions du SAGE et du PGE et veiller à la prise en compte des besoins en eau des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	Financement de l'animation du Docob

<b>Nature de l'action :</b> Animation/sensibilisation	<b>Informé et sensibiliser le grand public</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Animation sur les pratiques d'économies d'eau et les aides financières existantes dans ce domaine	Financement de l'animation du Docob

<b>Nature de l'action :</b> contrat agricole (PVE)	<b>Financement de matériel visant à la maîtrise des volumes d'eau</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Investissements en : - Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques - Matériel spécifique économe en eau	Aide à l'investissement (40%) Financement existant en 2010 dans le cadre des PVE

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Partenaires techniques</b>	CATER, collectivités, fédérations de pêche, Agence de l'eau, chambres d'agriculture...
<b>Montant de l'action :</b>	3.1.1 et 3.1.2 : journées d'animation
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b>	Nombre de réunions
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de personnes informées

<b>Action 4.1</b>		<b>Diagnostics ciblés auprès des propriétaires forestiers privés</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 91FO,</li> <li>- Chiroptères, insectes saproxyliques.</li> </ul>	
<b>Objectif 4 et 13</b>		<p>Améliorer les pratiques de gestion des forêts</p> <p>Animer et mettre en œuvre le DOCOB</p>	
<b>Contexte :</b>		Le site Natura 2000 est majoritairement constitué de forêt dont la forêt alluviale. Pourtant, aucun Plan Simple de Gestion n'existe à ce jour.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		La gestion de la forêt, de par notamment la taille des parcelles, n'est faite de façon très différente d'un propriétaire à l'autre sans notion de globalité de la forêt de bord d'Adour.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Elaborer les documents et assurer l'animation nécessaire à la prise en compte des enjeux forestiers du site Natura 2000.	
<b>Changements attendus :</b>		signatures de charte ; signatures de Codes de Bonnes Pratiques sylvicoles ou autres garanties de gestion durable adaptées	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>4.1.1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de visites (cartographie des habitats et parcellaire cadastral) et le cas échéant, coordination avec autres organismes.</li> <li>- Contacts directs avec les propriétaires forestiers privés concernés par les habitats forestiers d'intérêt communautaire</li> <li>- Réalisation de visites techniques individuelles avec compte-rendu consolidant l'objectif de maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable.</li> </ul>	

<b>Engagements</b>
--------------------

<b>Mesure hors disposition de contractualisation</b>
--

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	CRPF Midi-Pyrénées, structure animatrice, propriétaires...
<b>Partenaires techniques</b>	CRPF, brigades vertes, CATER, collectivités, fédérations de pêche et sportives, ONF, associations protection de la nature, ...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats Natura 2000 et de signature de la charte Natura 2000</li> <li>- Surfaces concernées</li> <li>- Cartographie des sites</li> </ul>

<b>Action 4.2</b>		<b>Restauration des forêts alluviales</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 91FO, 91E0</li> <li>- Chiroptères, insectes lucane cerf-volant, grand capricorne</li> </ul>		
<b>Objectif 4</b>	Améliorer les pratiques de gestion des forêts		
<b>Contexte :</b>	Le site Natura 2000 est majoritairement constitué de forêt dont la forêt alluviale. L'état de conservation peut être menacé par une perte de cet habitat au profit d'autre utilisation (peupleraie, cultures) ou par des travaux.		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Entretien de la ripisylve bordant l'Adour par les syndicats de Rivière ainsi que certains propriétaires et services communaux.		
<b>Résumé de l'action :</b>	Mettre en œuvre des opérations de restauration de boisements alluviaux.		
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration l'état de conservation et les fonctionnalités des boisements alluviaux et extension des surfaces boisées		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>4.2.1</b>	Restauration et recréation de boisements alluviaux, sur des zones sensibles : aulnaies-saulaies dégradées, ripisylves bordant des zones agricoles (en lien avec les actions 2.4 et action sur les corridors), terrains remaniés suite à des aménagements, anciennes peupleraies, friches... <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise préalable sur les techniques à mettre en œuvre et les essences à utiliser et sur les modalités d'entretien et de suivi ultérieur des sites.</li> <li>- Eventuels travaux sur la végétation existante comme des coupes sélectives afin de favoriser la dynamique naturelle,</li> <li>- Favoriser la dynamique naturelle, sinon reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau (plantation, bouturage, protection...).</li> </ul>	
	<b>4.2.2</b>	Interventions visant à convertir d'anciennes peupleraies vers des boisements de feuillus mixtes (expertise et plan de gestion préalable RéSORPTION des décharges sauvages en priorisant les plus néfastes pour les habitats et les espèces.	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32311P : Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux.</li> <li>- Interdiction de paillage plastique.</li> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches.</li> <li>- Absence de traitement phytosanitaire (sauf arrêté préfectoral - chenilles).</li> <li>- Préserver les arbustes.</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe de bois, désouchage, dévitalisation</li> <li>- Débroussaillage et exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage et nettoyage du sol</li> <li>- Brûlage sur les places spécialement aménagées (Pas d'huiles ou de pneus.)</li> <li>- Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage.</li> <li>- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : plantation, bouturage, protections</li> </ul>	

individuelles - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Etudes et frais d'expert
--

<b>Nature de l'action :</b> Contrat forêt	<b>F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</b>
---	---

<b>Engagements non rémunérés</b>
----------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de paillage plastique</li> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches</li> <li>- Absence de traitement phytosanitaire</li> <li>- préserver les arbustes du sous-bois</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul>
--

<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
------------------------------	--------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration du peuplement</li> <li>- Ouverture à proximité du cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>Coupe de bois</li> <li>Dévitalisation par annellation</li> <li>Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe</li> <li>Broyage au sol et nettoyage du sol</li> </ul> </li> </ul>	Plafond : 5 000 € / ha travaillé + 33 % du devis pour les travaux connexes
---	--

<b>Nature de l'action :</b> Contrat forêt	<b>F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées</b>
---	---

<b>Engagements non rémunérés</b>
----------------------------------

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
---

<b>Engagements rémunérés</b>
------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail du sol;</li> <li>- Dégagement de taches de semis acquis ;</li> <li>- Lutte contre les espèces concurrentes ;</li> <li>- Mise en défens de régénération acquise ;</li> <li>- Plantation ou enrichissement ;</li> <li>- Transplantation de semis ;</li> <li>- Etudes et frais d'expert ;</li> </ul> <p><i>Objectifs à atteindre en termes de couverture de semis avoir, entre 3 et 10 ans après la coupe, plus de 1100 semis ou rejets/ ha répartis sur au moins 70% de la surface</i></p>
---

<b>Nature de l'action :</b> Contrat forêt	<b>F22715 : Travaux irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</b>
---	---

<b>Engagements non rémunérés</b>
----------------------------------

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
---

<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
------------------------------	--------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégagement de taches de semis acquis ;</li> <li>- Lutte contre les espèces concurrentes ;</li> <li>- Protections individuelles;</li> <li>- études et frais d'experts</li> </ul>	Plafond : 1 100 € / ha engagé dont 100 € pour la maîtrise d'œuvre
--	---

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaires, sylviculteurs, collectivités, structure animatrice...
<b>Partenaires techniques</b>	Brigades vertes, CATER, collectivités, fédérations de pêche et de chasses, ONF, associations protection de la nature, CRPF...
<b>Montant de l'action :</b>	Estimation 15 000€/ha restauré
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de contrats Natura 2000 - Surfaces concernées - Cartographie des sites - Suivi écologique des parcelles concernées : dominance des hygrophiles (91E0)

<b>Action 4.3</b>		<b>Entretien de la ripisylve et les forêts d'intérêt communautaire</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 91FO, 91EO</li> <li>- Chiroptères, insectes saproxyliques, loutre, odonates,</li> </ul>		
<b>Objectif 4</b>	Améliorer les pratiques de gestion des forêts		
<b>Contexte :</b>	<p>Le site Natura 2000 est majoritairement constitué de forêts. Leur état de conservation peut est menacé par une perte de cet habitat au profit d'autres utilisations (peupleraies, culture) ou par des travaux ainsi que par le manque d'entretien.</p> <p><b>Attention, la non intervention sur les forêts alluviales est souvent la meilleure gestion pour cet habitat fragile. L'opportunité d'intervention sera donc à évaluer</b></p>		
<b>Pratiques actuelles :</b>	<p>Entretien de la ripisylve bordant l'Adour par les syndicats de Rivière ainsi que certains propriétaires et services communaux.</p> <p>Mais un sévère manque d'entretien ou un entretien inadapté de ces forêts tend à modifier leur composition et donc leur intérêt écologique.</p>		
<b>Résumé de l'action :</b>	Mettre en œuvre des opérations d'entretien de boisements alluviaux.		
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration l'état de conservation et les fonctionnalités des boisements alluviaux et extension des surfaces boisées		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>4.3.1</b>	Gestion conservatoire des forêts constituant des habitats naturels d'intérêt communautaires (91EO, 91FO) ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaires, favorisant l'évolution naturelle	
	<b>4.3.2</b>	Relancer l'entretien des forêts par les propriétaires privés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un site pilote pour la mise en place d'une gestion concertée de la forêt privée</li> <li>- Favoriser les interventions d'entretien en forêt privée (expl : équipe d'entretien...)</li> </ul>	
	<b>4.3.3</b>	Financement des investissements liés à l'installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles : travaux, fournitures, ingénierie	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32311R : Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux.</li> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches.</li> <li>- Absence de traitement phytosanitaire (sauf arrêté préfectoral - chenilles).</li> <li>- Préserver les arbustes.</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille des arbres,</li> <li>- Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol</li> <li>- Brûlage des rémanents trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol (huiles ou pneus à</li> </ul>	

proscrire.)  
- Enlèvement et le transfert des produits de coupe - Etudes et frais d'expert.

**Nature de l'action :** *Contrat forêt* **F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes**

**Engagements non rémunérés**

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)

**Engagements rémunérés**

- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ;  
- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage.  
- Débroussaillage, fauche, broyage ;  
- Nettoyage du sol ;  
- Elimination de la végétation envahissante ;  
- Etudes et frais d'expert

**Nature de l'action :** *Contrat agricole*

**Gestion pastorale des saligues**

**Engagements rémunérés**

**Montant de l'aide :**

Travaux d'entretien du sous-bois au moins 1 an / 5 ans  
Gestion pastorale de landes en sous bois  
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage  
Absence totale de fertilisation minérale et organique  
HERBE\_10 + HERBE\_O1 + HERBE\_09 + HERBE\_03

- 218 €/ha/an

**Nature de l'action :** autres outils

**Financement des investissements liés à l'installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles**

**Engagements rémunérés**

**Montant de l'aide**

Financement du matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation d'éléments arborés

Aide à l'investissement (40%)  
Financement existant en 2010 dans le cadre des PVE

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaires, sylviculteurs, collectivités, structure animatrice...
<b>Partenaires techniques</b>	CRPF, Brigades vertes, CATER, collectivités, fédérations de pêche et de chasse, ONF, associations protection de la nature...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

**Contrôle et suivi**

<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de contrats Natura 2000 et de chartes Natura 2000 - Surfaces concernées - Cartographie des sites - Suivi écologique des parcelles concernées : dominance des hygrophiles, vitalité des essences arborées, niveau de la nappe phréatique

<b>Action 4.4</b>		<b>Entretien des îlots d'arbres sénescents</b>	<b>2</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insectes saproxyliques et chauves-souris</li> <li>- 91E0, 91FO.</li> </ul>		
<b>Objectif 4</b>	Améliorer les pratiques de gestion des forêts		
<b>Contexte :</b>	Le site Natura 2000 est majoritairement constitué de forêts. De nombreuses espèces, notamment les insectes saproxyliques et les chiroptères sont en lien direct avec la présence d'arbres sénescents.		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Peu de pratiques d'entretien sélectif réalisées sur le site		
<b>Résumé de l'action :</b>	Préserver les boisements alluviaux et les habitats forestiers favorables et aux chauves-souris aux insectes saproxyliques		
<b>Changements attendus :</b>	Maintien et conservation des habitats d'espèces forestiers		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>4.4.1</b>	Favoriser le développement d'arbres sénescents (vieux et gros arbres présentant des cavités) favorables aux insectes saproxyliques et aux chauves-souris en conservant les : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Souches d'arbres pour le Lucane cerf-volant,</li> <li>- Vieux chênes pour le Grand-capricorne,</li> <li>- Vieux arbres hébergeant des chauves-souris.</li> </ul>	
	<b>4.4.2</b>	Sensibiliser les propriétaires et les élus	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat forêt	<b>F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Marquer les arbres sélectionnés ou délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.	
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
- Maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuelles études et frais d'experts.	Plafond : 10 à 89 €/arbres selon essence et circonférence

Modalité de mise en œuvre	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaires, sylviculteurs, collectivités, structure animatrice...
<b>Partenaires techniques</b>	CRPF, Brigades vertes, CATER, collectivités, ONF, associations protection de la nature...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

Contrôle et suivi	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats Natura 2000</li> <li>- Surfaces et linéaires concernés</li> <li>- Cartographie des sites</li> </ul>
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	



<b>Action 5.1</b>		<b>Gestion des points d'abreuvement</b>	<b>2</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Odonates, faune piscicole, loutre, cuivré des marais.</li> <li>- 3270, 6430</li> </ul>		
<b>Objectifs 2 et 5</b>	Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore Améliorer les pratiques de gestion des terres arables		
<b>Contexte :</b>	Le site Natura 2000 comporte des zones où les prairies sont en bordure du cours d'eau. L'état des lieux a fait apparaître des zones de dégradation des berges causées par le piétinement de troupeaux qui vient s'abreuver dans l'Adour ou ses canaux.		
<b>Pratiques actuelles :</b>	L'abreuvement direct dans l'Adour reste très limité		
<b>Résumé de l'action :</b>	Aménager des zones d'abreuvement pour le bétail afin de préserver l'intégrité des berges du fleuve.		
<b>Changements attendus :</b>	Améliorer la qualité des berges du fleuve et de ses habitats naturels.		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>5.1.1</b>	Création ou réhabilitation de mares	
	<b>5.1.2</b>	Financement de matériel : pompe de prairies, abreuvoir hors cours d'eau	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole	<b>Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>	
Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau (LINEA_07)	- <b>75 €/ha/an</b>	

<b>Nature de l'action :</b> contrat agricole	<b>Financement de matériel : pompe de prairies, abreuvoir hors cours d'eau</b>	
<b>Engagement rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>	
Financement de matériel : pompe de prairies, abreuvoir hors cours d'eau, qui évitent le surpiétinement des mares par le bétail	- 50% investissement Financement mobilisable en 2010 : FEADER mesure 216	

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaires, agriculteurs.
<b>Partenaires techniques</b>	Chambre d'agriculture, ADASEA, fédération de pêche, ONEMA, Fédérations sportives ...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de contrats signés</li> <li>- Surfaces concernés</li> </ul>

<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	- Cartographie des sites - Suivi écologique des milieux concernés
------------------------------------	--

<b>Action 5.2</b>		<b>Techniques de substitution au labour</b>	<b>2</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faune piscicole, odonates</li> <li>- 3270, 3260, 3150.</li> </ul>		
<b>Objectifs 2 et 5</b>	<p>Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore visée par le site</p> <p>Améliorer les pratiques de gestion des terres arables</p>		
<b>Contexte :</b>	<p>La vallée de l'Adour est un territoire très agricole. La présence de terres labourées en bord de cours d'eau peu entrainer une accumulation de particules en suspension lors de fortes pluies faisant suite aux labours. Par ailleurs ces particules sont souvent chargées de polluants.</p>		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Labour des terres avant semis		
<b>Résumé de l'action :</b>	Proposer des méthodes et du matériel de substitution au labour.		
<b>Changements attendus :</b>	Diminuer le lessivage des champs vers le cours d'eau.		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>5.2.1</b>	<b>Matériel améliorant les pratiques culturales</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts, l'enherbement inter-cultures ou inter-rangs, ou pour les zones de compensation écologique</li> <li>- Matériel de semis direct</li> </ul>	
	<b>5.2.2</b>	<b>Elargir le financement du matériel l'ensemble de la zone NATURA 2000</b>	
		Financer le matériel de semi-direct	

### Engagements

<b>Action hors contrat Natura 2000</b>		<b>Matériel améliorant les pratiques culturales</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>		
- Matériel de semis direct (non éligible)		
<b>Engagements rémunérés</b>		<b>Montant de l'aide</b>
Investissements en <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts, l'enherbement inter-cultures ou inter-rangs, ou pour les zones de compensation écologique</li> <li>- Matériel de semis direct</li> </ul>		Aide à l'investissement (40%) Financement existant en 2010 dans le cadre des PVE

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	5.2.1 : agriculteurs de la zone PAT 5.2.2 : structure animatrice, organismes agricoles
<b>Partenaires techniques</b>	Chambre d'agriculture...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, Collectivités, Région
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

### Contrôle et suivi

<b>Objets de contrôles :</b>	Réalisation des techniques proposées
<b>Indicateurs de suivi :</b>	Nombres d'exploitant appliquant cette technique
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombres d'hectares où la technique est appliquée Elargissement du financement

<b>Action 5.3</b>		<b>Gestion des effluents</b>	<b>3</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Tous les habitats naturels aquatiques		
<b>Objectifs 2 et 5</b>	Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore Améliorer les pratiques de gestion des terres arables		
<b>Contexte :</b>	La vallée de l'Adour est un territoire très agricole. La quasi-totalité du site est bordé de parcelles agricoles.		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Les agriculteurs sont soumis à des normes en termes d'effluents d'élevage mais tous les exploitants ne disposent pas de moyens et de techniques suffisantes.  L'agence de l'eau		
<b>Résumé de l'action :</b>	Former et informer les exploitants sur la gestion des effluents d'élevages		
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration de la qualité de l'eau et des pratiques agricoles		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>5.3.1</b>	Assurer une bonne pratique en matière de gestion d'effluents d'élevages sur la zone NATURA 2000	
	<b>5.3.2</b>	Préparation, mise en œuvre et suivi :  - d'opérations de gestion des effluents d'élevage (bâtiments, épandages...)  - d'opérations d'aménagement, d'équipement et d'investissements sur l'exploitation visant à l'amélioration des pratiques culturales (traitements phytosanitaires...).	
	<b>5.3.3</b>	Formation et information des agriculteurs, des producteurs et des utilisateurs d'effluents	

<b>Nature de l'action :</b> <i>Charte NATURA 2000</i>	<b>Non-utilisation des boues d'épuration sur la zone NATURA 2000</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
Engagement obligatoire dans les chartes et les contrats : - Non-utilisation des boues d'épuration sur la zone NATURA 2000 - Bonne pratiques en matière de gestion des effluents	

<b>Action hors contractualisation</b>	<b>Préparation, mise en œuvre et suivi d'opération de gestion des effluents d'élevage</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Opérations de gestion des effluents d'élevage (bâtiments, épandages...)  Opérations d'aménagement, d'équipement et d'investissements sur l'exploitation visant à l'amélioration des pratiques culturales (traitements phytosanitaires...).	Appui technique et financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (40% maximum pour l'amélioration du matériel)

<b>Nature de l'action :</b> <i>Formation</i>	<b>Formation et information des agriculteurs, des producteurs et des utilisateurs d'effluents</b>
--	---

<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Montage et Animation de formations portant sur : - La gestion des effluents - l'utilisation et la gestion de compost - ...	Des sessions de formation pourront être organisées spécifiquement (avec démonstration, notamment) pour les agriculteurs de la zone, mais les programmes de formation des organismes agricoles seront mobilisés de façon prioritaire. Fonds Formation agricole. Fonds FEADER Natura 2000.

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire
<b>Partenaires techniques</b>	ADASEA, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité, Agence de l'eau Adour-Garonne
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre d'engagement à la Charte – nombre d'inscription à la formation.

<b>Action 5.4</b>	<b>Promouvoir l'agriculture biologique</b>	<b>3</b>
-------------------	--	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Tous
<b>Objectifs 2 et 5</b>	Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore Améliorer les pratiques de gestion des terres arables
<b>Contexte :</b>	La vallée de l'Adour est une zone agricole importante où la culture de maïs tient une grande place. La qualité des eaux de l'Adour est parfois compromise notamment par les intrants agricoles.
<b>Pratiques actuelles :</b>	A ce jour peu d'exploitations se sont converties au système biologique.
<b>Résumé de l'action :</b>	Promouvoir la pratique de l'agriculture biologique sur les parcelles ayant un impact direct sur les milieux naturels de l'Adour.
<b>Changements attendus :</b>	Augmentation des systèmes d'exploitation biologique
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

Descriptif des engagements :		
<b>Mesures</b>	<b>5.4.1</b>	Formation et information des agriculteurs
	<b>5.4.2</b>	Maintien de surfaces en agriculture biologique
	<b>5.4.3</b>	Conversion de surfaces à l'agriculture biologique

<b>Nature de l'action :</b> Formation - Mobilisation de programmes existants	<b>Formation des agriculteurs à l'agriculture biologique</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Montage et Animation des formations.	Cf. Fonds Formation agricole.

<b>Nature de l'action :</b> <i>Contrat agricole</i>	<b>Maintien de surfaces en agriculture biologique</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prairies : 80 €/ha/an ;</li> <li>- Cultures : 100 €/ha/an ;</li> <li>- Arboriculture : 590 €/ha/an.</li> </ul>

<b>Nature de l'action :</b> <i>Contrat agricole</i>	<b>Conversion de surfaces à l'agriculture biologique</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prairies : 100 €/ha/an ;</li> <li>- Cultures : 200 €/ha/an ;</li> <li>- Arboriculture : 900 €/ha/an</li> </ul>

Modalité de mise en œuvre	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaires, exploitants ou gestionnaires
<b>Partenaires techniques</b>	Chambre d'agricultures, ADASEA...
<b>Montant de l'action :</b>	
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant la durée d'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>
--------------------------

<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Surfaces engagées / surfaces contractualisables.

## Action 5.5 Mise en place et gestion de zones de régulation écologiques 1

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Tous
<b>Objectifs 2 et 5</b>	Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore Améliorer les pratiques de gestion des terres arables
<b>Pratiques actuelles :</b>	La vallée de l'Adour est une zone agricole importante où la qualité des habitats naturels de l'Adour est parfois compromise notamment par les intrants agricoles ou la nature monospécifique des couverts.
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration de la qualité des habitats naturels par la mise en place et la gestion de zones de régulation
<b>Périmètre d'application :</b>	Périmètre du site
<b>Descriptif des engagements :</b>	
<b>Mesures</b>	<b>5.5.1</b> Maintien et adaptation des couverts en gel
	<b>5.5.2</b> Création et entretien de zones de régulation écologique

<b>Nature de l'action :</b> <i>Contrat agricole</i>	<b>Maintien et adaptation des couverts en gel</b>
<b>Engagement rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide :</b>
Maintien et Amélioration d'un couvert en gel : (non récolté non traité) - en zone inondable - en zone pertinente pour la faune - en zone de protection rapprochée d'un cours d'eau (COUVER_08)	<b>126 €/ha/an</b>

<b>Nature de l'action :</b> <i>Contrat agricole</i>	<b>Création et entretien de zones de régulation écologique</b>
<b>Engagement rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide :</b>
Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique au sein de grandes parcelles cultivées (zones sans traitement) (COUVER_05)	<b>392 €/ha/an en grandes cultures</b> <b>900 €/ha/an en arboriculture</b>

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire
<b>Partenaires techniques</b>	Chambre d'agricultures, ADASEA...
<b>Montant de l'action :</b>	
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant la durée d'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Surfaces engagées ; évolution de ces milieux ; suivi de leur rôle pour la faune.

<b>Action 6.1</b>		<b>Coordination avec les structures de gestion du cours d'eau</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 91EO, 91FO, 3270, 3260, 3150, 6430,</li> <li>- Toutes les espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	
<b>Objectif 6</b>		Adapter les travaux à la présence d'habitats sensibles	
<b>Contexte :</b>		L'Adour, fleuve à lit mobile, nécessite régulièrement des travaux d'entretien ou de sécurité publique. Ainsi tous les ans des travaux ont lieu sur ses berges ou dans son lit. Cela peut perturber de façon directe ou indirectement les habitats naturels et les espèces d'intérêts communautaires du site.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Programmes de travaux réalisés par les syndicats de rivières. Le programme « Espace de mobilité de l'Adour » permet de ne réaliser que les travaux nécessaires à la sécurité publique ainsi qu'à l'intérêt général.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Identifier les zones les plus sensibles et assurer la cohérence entre les actions des structures de gestion et les objectifs du site.	
<b>Changements attendus :</b>		Amélioration de la prise en compte des objectifs du site dans les opérations de travaux.	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>6.1.1</b>	Sur la base des inventaires du Docob, des suivis qualité de l'eau et des connaissances sur les habitats et les espèces, réaliser une cartographie des zones les plus sensibles aux travaux (habitats/ espèces concernée, période)	
	<b>6.1.2</b>	Assurer la cohérence entre les actions des structures de gestion et les objectifs du site : coordination lors de travaux brigades vertes, CATER, syndicats, fédération de pêche...)	
<b>Engagements</b>			
<b>Nature de l'action :</b> Animation		<b>Cartographie des zones sensibles et cohérence des actions de gestion du cours d'eau</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>		<b>Montant de l'aide</b>	
Réalisation de la cartographie Réalisation de réunions annuelles pour la coordination avec les structures de gestion.		Financement de l'animation du Docob	
<b>Modalité de mise en œuvre</b>			
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure porteuse, syndicats de rivière		
<b>Partenaires techniques</b>	Syndicats de rivières, communes, CATER, fédération de pêches, Fédérations sportives ...		
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation		
<b>Outils financiers :</b>			
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob		
<b>Contrôle et suivi</b>			
<b>Objets de contrôles :</b>	Réunions, états des lieux et suivis des travaux, réalisation et diffusion du guide, mise en application des préconisations (changement des pratiques)		

<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Respect des préconisations
---	----------------------------

<b>Action 6.2</b>	<b>Guide de bonnes pratiques de l'entretien du fleuve et de sa ripisylve</b>	<b>1</b>
-------------------	--	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 91EO, 91FO, 3270, 3260, 3150, 6430,</li> <li>- Toutes les espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>
<b>Objectif 6</b>	Adapter les travaux à la présence d'habitats sensibles
<b>Contexte :</b>	L'Adour, fleuve à lit mobil, nécessite régulièrement des travaux d'entretien ou de sécurité publique. Ainsi tous les ans des travaux ont lieux sur ses berges ou dans son lit. Cela peut perturber de façon directe ou indirectement les habitats naturels et les espèces d'intérêts communautaires du site.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Programme de travaux réalisé par les syndicats de rivières. Le programme « Espace de mobilité de l'Adour » permet de ne réaliser que les travaux nécessaires à la sécurité publique ainsi qu'à l'intérêt général.
<b>Résumé de l'action :</b>	Rédiger un guide à destination techniciens rivières, des établissements de formation professionnelle (techniciens rivière) et des entreprises pour les travaux en rivière et en bordure de cours d'eau
<b>Changements attendus :</b>	Prise en compte des objectifs du site dans les opérations de travaux.
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>6.2.1</b>	<p>Rédiger un guide de bonnes pratiques en concertation avec les techniciens rivières les communes, la CATER, l'ONEMA (...) sur les items suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de produits chimiques et huiles...</li> <li>- Zone de dépôts des produits de coupes période d'interventions</li> <li>- Engins (types, zone de répartition...)</li> <li>- Entretien mégaphorbiaies ;</li> <li>- Réalisation d'une pêche électrique avant travaux ;</li> <li>- Lutte contre les espèces invasives...</li> </ul>
----------------	--------------	---

**Engagements**

<b>Nature de l'action :</b> Animation	<b>Rédaction du guide de bonne pratique</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Réaliser des réunions de concertation Rédaction du document	Financement de l'animation du Docob

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure porteuse.
<b>Partenaires techniques</b>	Syndicats de rivières, Agence de l'eau, communes, CATER, fédération de pêches, ONEMA, Fédérations sportives, CRPF et acteurs forestiers ...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation Sur devis pour la participation des naturalistes aux réunions, aux états des lieux et formations Sur devis pour la conception et l'impression du guide
<b>Outils financiers :</b>	Etat, FEADER, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des préconisations
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Réunions, états des lieux et suivis des travaux, réalisation et diffusion du guide, mise en application des préconisations (changement des pratiques)

<b>Action 7.1</b>	<b>Opérations locales de limitation d'espèces végétales indésirables</b>	<b>2</b>
-------------------	--	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- 91EO, 91FO, 3270, 3260, 6510, 3130, 3150, 6430 - Flûteau nageant
<b>Objectif 7</b>	Limiter l'expansion des espèces envahissantes.
<b>Contexte :</b>	Lors de l'état des lieux la présence d'espèces végétales envahissantes/indésirables à été relevée.  La situation ne semble pas inquiétante sur la globalité du site mais peu l'être ou le devenir sur certains secteurs du site.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Programme de lutte contre le Buddleia et la Renouée du Japon réalisé par le Contrat de rivière Adour amont.
<b>Résumé de l'action :</b>	Dresser un état des lieux des espèces végétales indésirables sur le site et mettre en place des mesures de limitation
<b>Changements attendus :</b>	Limitation de l'expansion des espèces végétales envahissantes et mise à disposition des gestionnaires d'une stratégie et de méthodes d'intervention favorables aux habitats d'intérêt communautaire.
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>7.1.1</b>	Mutualiser les connaissances sur les actions existantes pour la lutte contre les espèces végétales invasives. (lien avec l'action 7.2)
	<b>7.1.2</b>	Inventorier les zones de présence des espèces végétales invasives et prioriser les zones privilégiées pour mener des actions de contention ou de destruction.
	<b>7.1.3</b>	Mise en œuvre de chantiers de limitation sur des sites pilotes (lien avec l'action 7.2)

**Engagements**

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ;</li> <li>- ne pas réaliser d'opérations pouvant stimuler le développement des végétaux indésirables ;</li> <li>- Les traitements chimiques exceptionnel et sur des surfaces restreintes.</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et frais d'expert : Inventaires de terrain, cartographie, définition de la situation de chaque espèce sur le site, cahier des charges par espèce, rapport d'expertise.</li> <li>- Arrachage, faucardage ou tout autre procédé adapté aux espèces et à la sensibilité des milieux.</li> <li>- Enlèvement et transfert des produits d'arrachage</li> </ul>	

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	7.1.1 et 7.1.2 : Structure porteuse 7.1.3 : Propriétaires, collectivités, associations...
<b>Partenaires techniques</b>	Experts naturalistes, CBN, associations de protections de la Natura, Syndicats du Haut et du Moyen Adour...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis

<b>Outils financiers :</b>	Etat, FEADER, Agence de l'eau, Région
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Rapports d'études et respect des cahiers des charges Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Respect du cahier des charges Réalisation de l'état des lieux des espèces Nombre de chantiers réalisés Suivi écologique

<b>Action 7.2</b>	<b>Guide de bonnes pratiques pour la limitation des espèces indésirables (végétales et animales)</b>	<b>2</b>
-------------------	--	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 91EO, 3270, 3130, 3150, 6430</li> <li>- Flûteau nageant, cistude d'Europe</li> </ul>
<b>Objectif 7</b>	Limiter l'expansion des espèces envahissantes.
<b>Contexte :</b>	<p>Lors de l'état des lieux la présence d'espèces envahissantes/indésirables à été relevée (renouée du Japon, tortue de Floride).</p> <p>La situation ne semble pas inquiétante sur la globalité du site mais peu l'être ou le devenir sur certains secteurs du site.</p>
<b>Pratiques actuelles :</b>	Programme de lutte contre le Buddleia et la Renouée du Japon réalisé par le Contrat de rivière du Haut Adour. Programme d'information sur la tortue de Floride réalisé par l'association Nature Midi-Pyrénées et CPIE Pays Gersois.
<b>Résumé de l'action :</b>	Proposer des actions à mettre en œuvre pour limiter l'apparition ou l'expansion d'espèces indésirables.
<b>Changements attendus :</b>	Mise à disposition des gestionnaires d'une stratégie et de méthodes d'intervention favorables aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire.
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>7.2.1</b>	Mutualiser les connaissances sur les actions existantes pour la lutte contre les espèces invasives. (lien avec l'action 7.1)
	<b>7.2.2</b>	<p>Rédiger un guide de bonnes pratiques en concertation avec les experts naturalistes, gestionnaires des cours d'eau et des rives(...) sur les items suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précautions à prendre lors de la réalisation de travaux dans les zones sensibles (entretien ripisylve, génie civil ou végétal...)</li> <li>- Essences à utiliser lors de plantation</li> <li>- Traitement des espèces indésirables déjà présentes (fiches par espèces identifiées)</li> <li>- Information sur les différences entre Tortue de Floride et la Cistude d'Europe.</li> <li>- ...</li> </ul>

**Engagements**

<b>Nature de l'action :</b> Animation	<b>Rédaction du guide de bonne pratique</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Réalisation de réunions de concertation	Financement de l'animation du Docob
Rédaction du document	

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure porteuse
---------------------------	--------------------

<b>Partenaires techniques</b>	Experts naturalistes, CBN, associations de protections de la Natura, Syndicats du Haut et du Moyen Adour, CRPF et acteurs forestiers...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation Sur devis pour la participation des naturalistes et des techniciens aux réunions, aux états des lieux et aux formations  Sur devis pour la conception et l'impression du guide
<b>Outils financiers :</b>	Etat, FEADER, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Réunions, réalisation et diffusion du guide, mise en application des préconisations (changement des pratiques)

Action 8.1		Soutien à la polyculture-élevage	1
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		- Odonates, cuivré des marais, chiroptères, - 6510  Et indirectement sur toutes les espèces et tous les habitats	
<b>Objectif 8</b>		Conserver les habitats prairiaux	
<b>Contexte :</b>		Les prairies qu'elles soient d'intérêt communautaires ou non sont présente préférentiellement en aval du site. Ces certaines d'entre elles ont tendance à disparaître au bénéfice de grandes cultures ou de boisement.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Politique nationale : primes bovins-ovins.  Les exploitations de polyculture-élevage ont tendance à disparaître entraînant une homogénéisation du territoire et une perte de prairies intéressantes d'un point de vu biodiversité.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Etudier la situation des exploitations du site afin de proposer des actions de relance de l'activité d'élevage.	
<b>Changements attendus :</b>		Proposer des outils permettant de connaître et de soutenir la polyculture-élevage.	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>8.1.1</b>	<b>Etude-diagnostic</b> de la situation de l'élevage dans le site	
	<b>8.1.2</b>	<b>Mise en œuvre des actions d'orientation foncières proposées par l'étude</b>  Leur contenu sera établi lors de l'étude. Les financements mobilisés en dépendront.	
	<b>8.1.3</b>	<b>Animation foncière :</b> médiation entre propriétaires et agriculteurs pour assurer la continuité de la gestion ou la reconquête des habitats naturels, en mettant en œuvre les actions d'orientation foncière proposées par l'étude.	
	<b>8.1.4</b>	<b>Attribution préférentielle des droits à primes bovins / ovins aux éleveurs du site NATURA 2000</b>	

### Engagements

Nature de l'action : étude complémentaire	Etude-diagnostic de la situation de l'élevage
Engagements rémunérés	Montant de l'aide
Réaliser un diagnostic de la situation foncière et agricole des habitats liés à l'élevage et du devenir des exploitations d'élevage concernées, afin d'identifier les parcelles pastorales abandonnées ou menacées (particulièrement l'habitats 6510) par la déprise ou le changement de culture pour, dans un deuxième temps, mettre en œuvre des solutions pour maintenir ces habitats pastoraux et soutenir l'élevage dans le site. Cf. Cahier des charges	Fonction du nombre d'agriculteurs et de la superficie des habitats pastoraux sur le site.  <i>(Pour mémoire 17 000 € étude Lauze (57 jours d'étude) pour 3600 ha dont 70 % habitats pastoraux et 60 éleveurs)</i>

<b>Nature de l'action :</b> Outils d'orientation foncière	<b>Mise en œuvre des actions d'orientation foncières proposées par l'étude</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
Leur contenu sera établi lors de l'étude-diagnostic. Certaines actions peuvent relever de dispositifs déjà existants à mobiliser spécifiquement : veille SAFER, ...	
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Leur contenu sera établi lors de l'étude-diagnostic.	Coût et financement à évaluer dans l'étude-diagnostic

<b>Nature de l'action :</b> Orientation des politiques et programmes existants	<b>Animation foncière</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Médiation entre propriétaires et agriculteurs pour assurer la continuité de la gestion ou la reconquête des habitats naturels, en mettant en œuvre les actions d'orientation foncière proposées par l'étude.	Coût et financement à évaluer dans l'étude-diagnostic (nb de cas à traiter) En moyenne 3 jours par dossier de transmission /reprise

<b>Nature de l'action :</b> Orientation des politiques et programmes existants	<b>Attribution préférentielle des droits à primes bovins / ovins aux éleveurs du site NATURA 2000</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
Attribution préférentielle des droits à primes bovins / ovins aux éleveurs du site NATURA 2000 lors des octrois de droits supplémentaires.	

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	8.1.1 et 8.1.3 : Structure porteuse 8.1.2 : structure porteuse et autres intervenants (SAFER...) en fonction des résultats de l'étude 8.1.4 : Commission Départementale d'Orientation Agricole - DDT
<b>Partenaires techniques</b>	Chambres d'agriculture, ADASEA, SAFER...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation Sur devis pour les prestations externes
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivités
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Etude et Animation
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Mises en œuvre d'actions d'orientation foncière

Action 8.2		Restauration et création de prairies	1
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		- Odonates, cuivré des marais, chiroptères, - 6510  Et indirectement sur toutes les espèces et tous les habitats	
<b>Objectif 8</b>		Conserver les habitats prairiaux	
<b>Contexte :</b>		Les prairies qu'elles soient d'intérêt communautaires ou non sont présentes préférentiellement en aval du site. Ces certaines d'entre elles ont tendance à disparaître au bénéfice de grandes cultures ou de boisement.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Politique nationale : primes bovins-ovins.  Les exploitations de polyculture-élevage ont tendance à disparaître entraînant une homogénéisation du territoire et une perte de prairies intéressantes d'un point de vu biodiversité.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Limiter le changement de destination des prairies et création de zones de prairies.	
<b>Changements attendus :</b>		Maintien voir augmentation la surface en prairies favorables à la faune et à la flore.	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>8.2.1</b>	Reconvertir de terres arables en prairies	
	<b>8.2.2</b>	Réouverture de prairies humides ou sèches fortement embroussaillées	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole		<b>Reconversion des terres arables en prairies extensives</b>	
<b>Engagements non rémunérés</b>			
Non-utilisation des boues de stations d'épuration Recommandation : Semis avec des espèces diversifiées, locales et tardives ; Matériel spécifique pour l'effarouchement de la faune sauvage au moment de la fauche ;			
<b>Engagements rémunérés</b>			<b>Montant de l'aide</b>
Semis de prairies pérennes Gestion par fauche et/ou pâturage Enregistrement des interventions Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables ; 2 niveaux : 1. max : 60 U d'azote minéral, 90 U d'azote total 2. max : 30 U d'azote minéral, 60 U d'azote total (COUVER_06 + HERBE_01 et 02 + C14)			- <b>60 U</b> d'N minéral (max 90 U d'N au total) : <b>274€/ha/an</b>  - <b>30 U</b> d'N minéral (max 60 U d'N au total) : <b>322€/ha/an</b>

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole		<b>Réouverture de prairies fortement embroussaillées (&gt;50%)</b>	
<b>Engagements non rémunérés</b>			

Re-semis avec des espèces diversifiées, locales et tardives possible Non-utilisation des boues de stations d'épuration sur toutes les prairies Recommandation : Matériel spécifique pour l'effarouchement de la faune sauvage au moment de la fauche	
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
<b>Prairies sèches :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>Réouverture d'un milieu en déprise avec limitation de la fertilisation minérale à 60 U (max 90 U d'N au total) ou 30 U (max 60 U d'N au total) : OUVRE-01 + HERBE-02</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>60 U d'N minéral (max 90 U d'N au total) : <b>206€/ha/an</b></li> <li>30 U d'N minéral (max 60 U d'N au total) : <b>254€/ha/an</b></li> </ul>
<b>Prairies humides :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>Réouverture d'un milieu en déprise avec limitation de la fertilisation minérale à 60 U (max 90 U d'N au total) ou 30 U (max 60 U d'N au total) <b>et remise en état des prairies après inondations</b> : OUVRE01 + HERBE_02 + MILIEU-02</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>60 U d'N minéral (max 90 U d'N au total) : <b>239€/ha/an</b></li> <li>30 U d'N minéral (max 60 U d'N au total) : <b>287€/ha/an</b></li> </ul>

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des périodes d'autorisation des travaux</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul> <u>Pour les zones humides :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de retournement</li> <li>Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux</li> <li>Ne pas assécher, imperméabiliser, reblayer ou mettre en eau</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bûcheronnage, coupe d'arbres, dessouchage</li> <li>Enlèvement des produits de la coupe</li> <li>Débroussaillage, gyrobroyage, fauche</li> <li>Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits</li> <li>Frais de mise en décharge</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Période d'autorisation des travaux</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de travail pour l'installation des équipements</li> <li>Equipements pastoraux : clôtures, abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs, aménagements de râteliers, abris temporaires, installation de passages canadiens, de portails et de barrières.</li> <li>Systèmes de franchissement pour les piétons</li> </ul>	

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Agriculteurs, propriétaires, collectivités...
<b>Partenaires techniques</b>	Agence de l'eau, Chambres d'agriculture, ADASEA, DDT...
<b>Montant de l'action :</b>	Engagement agricoles : selon les barèmes de la circulaire « mesures agri-environnementale » Engagement hors agriculture hors forêt : sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivités

<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob
---------------------------------	--------------------------------

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de contrats signés</li> <li>- Surfaces concernées</li> <li>- Cartographie des sites</li> <li>- Suivi écologique des milieux concernés</li> </ul>

Action 8.3		Maintien et gestion extensive des prairies	1
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		- Odonates, cuivré des marais, chiroptères, - 6510  Et indirectement sur toutes les espèces et tous les habitats	
<b>Objectif 8</b>		Conserver les habitats prairiaux	
<b>Contexte :</b>		Les prairies qu'elles soient d'intérêt communautaires ou non sont présentes préférentiellement en aval du site. Ces certaines d'entre elles ont tendance à disparaître pour au bénéfice de grandes culture ou de boisement.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Politique nationale : primes bovins-ovins.  Les exploitations de polyculture-élevage ont tendance à disparaître entraînant une homogénéisation du territoire et une perte de prairies intéressantes d'un point de vu biodiversité.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Maintenir et gérer les prairies de façon favorables à la faune et à la flore.	
<b>Changements attendus :</b>		Maintien voir augmentation la surface en prairies favorables à la faune et à la flore.	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>8.3.1</b>	Maintien de l'ouverture de prairies	
	<b>8.3.2</b>	Gestion extensive des prairies (lien avec l'action 2.3)	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole		<b>Gestion extensive des prairies (lien avec l'action 2.3)</b>	
<b>Engagements non rémunérés</b>			
Non-utilisation des boues de stations d'épuration sur toutes les prairies Recommandations : Sur-semis des prairies naturelles avec des espèces diversifiées, locales et tardives possible Matériel spécifique pour l'effarouchement de la faune sauvage au moment de la fauche			
<b>Engagements rémunérés</b>		<b>Montant de l'aide</b>	
<b>Prairies sèches :</b> HERBE01 et HERBE02 + CI4 Diagnostic parcellaire Gestion extensive des surfaces en herbe Enregistrement des pratiques agro-pastorales Limitation de la fertilisation minérale et organique : 2 niveaux : 1. max : 60 U d'azote minéral, 90 U d'azote total 2. max : 30 U d'azote minéral, 60 U d'azote total		- <b>60 U</b> d'N minéral : <b>116€/ha/an</b> - <b>30 U</b> d'N minéral: <b>164€/ha/an</b>	
<b>Prairies humides :</b> HERBE01 et HERBE02 + CI4 + MILIEU02) Remise en état des prairies après inondations		- <b>60 U</b> d'N minéral : <b>149€/ha/an</b> - <b>30 U</b> d'N minéral:	

Diagnostic parcellaire Gestion extensive des surfaces en herbe Enregistrement des pratiques agro-pastorales Limitation de la fertilisation minérale et organique : 2 niveaux : 1. max : 60 U d'azote minéral, 90 U d'azote total 2. max : 30 U d'azote minéral, 60 U d'azote total  Option : Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle (IRRIG_03) <b>Sous condition de prairies déjà irriguées ayant un intérêt pour la préservation des espèces d'intérêt communautaire</b>	<b>197€/ha/an</b>  + IRRIG_03 : - <b>60 U : 263€/ha/an</b>  - <b>90 U : 215€/ha/an</b>
--	---

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole	<b>Maintenir l'ouverture des prairies en déprise (prairies sèches ou prairies humides)</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
Sur-semis possible avec des espèces diversifiées, locales et tardives Non-utilisation des boues de stations d'épuration sur toutes les prairies Recommandation : Matériel spécifique pour l'effarouchement de la faune sauvage au moment de la fauche	
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
<b>Prairies sèches :</b> OUVERT02 + HERBE02 + CI4 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic parcellaire</li> <li>- Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables</li> <li>- Gestion des surfaces en herbe</li> <li>- Limitation de la fertilisation minérale à 60 U (max 90 U d'N au total) ou 30 U (max 60 U d'N au total)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>60 U</b> d'N minéral (max 90 U d'N au total) : <b>151€/ha/an</b></li> <li>- <b>30 U</b> d'N minéral (max 60 U d'N au total) : <b>199€/ha/an</b></li> </ul>
<b>Prairies humides :</b> OUVERT02 + HERBES02 + MILIEU 02 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise en état des prairies après inondations</li> <li>- Diagnostic parcellaire</li> <li>- Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables</li> <li>- Gestion extensive des surfaces en herbe</li> <li>- Limitation de la fertilisation minérale à 60 U (max 90 U d'N au total) ou 30 U (max 60 U d'N au total)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>60 U</b> d'N minéral (max 90 U d'N au total) : <b>184€/ha/an</b></li> <li>- <b>30 U</b> d'N minéral (max 60 U d'N au total) : <b>232€/ha/an</b></li> </ul>

<b>Nature de l'action :</b> charte NATURA 2000	<b>Maintien des prairies naturelles d'intérêt communautaire</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
Maintien des prairies naturelles : Pas de retournement des prairies naturelles, pas de plantation Sur-semis avec des espèces diversifiées, locales et tardives possible Pas de traitements phytosanitaires sauf espèces indésirables relevant de l'arrêté préfectoral de lutte contre les espèces indésirables ou sous les clôtures Non-utilisation des boues de stations d'épuration	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement	
<b>Engagements rémunérés</b>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail pour l'installation des équipements</li> <li>- Equipements pastoraux : clôtures, abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs, aménagements de râteliers, abris temporaires, installation de passages canadiens, de portails et de barrières.</li> <li>-Systèmes de franchissement pour les piétons</li> </ul>
--

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>
---	--

<b>Engagements non rémunérés</b>
----------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation de pâturage</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie</li> </ul>
--

<b>Engagements rémunérés</b>
------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau</li> <li>- Entretien d'équipements pastoraux - Suivi vétérinaire</li> <li>- Affouragement, complément alimentaire</li> <li>- Fauche des refus</li> <li>- Location grange à foin</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>
--

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b>
---	--

<b>Engagements non rémunérés</b>
----------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement</li> </ul>
--

<b>Engagements rémunérés</b>
------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronçonnage et bûcheronnage légers</li> <li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle</li> <li>- Suppression des rejets ligneux</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>
---

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b>
---	---

<b>Engagements non rémunérés</b>
----------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement</li> </ul>
--

<b>Engagements rémunérés</b>
------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fauche manuelle ou mécanique</li> <li>- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)</li> <li>- Conditionnement</li> <li>- Transport des matériaux évacués</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>
--

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Agriculteurs, propriétaires et collectivités.
<b>Partenaires techniques</b>	Agence de l'eau, Chambres d'agriculture, ADASEA, DDT...
<b>Montant de l'action :</b>	Engagement agricoles : selon les barèmes de la circulaire « mesures agri-environnementale » Engagement hors agriculture hors forêt : sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivités

<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob
---------------------------------	--------------------------------

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de contrats signés</li> <li>- Surfaces concernées</li> <li>- Cartographie des sites</li> <li>- Suivi écologique des milieux concernés</li> </ul>

<b>Action 9.1</b>		<b>Amélioration de la circulation de la faune piscicole</b>	<b>2</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Lamproie marine, Lamproie de Planer, Toxostome, Chabot de l'Adour		
<b>Objectif 9</b>	Améliorer la libre circulation des espèces		
<b>Contexte :</b>	Equipement de la majorité des ouvrages en passe à poisson. Un effort doit cependant être fait pour améliorer le bon fonctionnement de ces dernières. Notamment en direction de la Lamproie marine.		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Etude sur la fonctionnalité des passes à poisson réalisée par l'ONEMA.		
<b>Résumé de l'action :</b>	Améliorer la libre circulation des espèces piscicoles grâce à la mise en œuvre d'actions d'aménagement des obstacles et de reconnexion des annexes hydrauliques (lien action 1.1).		
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration de la montaison et dévalaison des poissons migrateurs		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>9.1.1</b>	Améliorer l'efficacité des passes à poisson actuelles.	
	<b>9.1.2</b>	Prise en compte des préconisations du PLAGEPOMI.	
	<b>9.1.3</b>	Restaurer les connectivités entre le fleuve et ses annexes (voir action 1.1)	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32317P : Effacement ou aménagement d'obstacles à la migration des poissons (non soumis à la réglementation)</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	
<b>Engagements rémunérés</b>	
- Effacement des ouvrages - Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage - Installation de passes à poissons - Etudes et frais d'expert	

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Collectivités, structure animatrice, propriétaires d'ouvrage, concessionnaires
<b>Partenaires techniques</b>	Services de l'Etat, Institution Adour, ONEMA, propriétaires d'ouvrages, concessionnaires, CATER, fédération de pêche, Comités départementaux et fédérations sportives...
<b>Montant de l'action :</b>	9.1.1 et 9.1.3 : sur devis 9.1.2 : journées d'animation
<b>Outils financiers :</b>	Agence de l'eau, région, FEADER, Etat, Collectivités
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b>	Nombre d'ouvrages aménagés/nombre d'ouvrages devant être aménagés

<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Suivi des poissons, tests d'efficacité (à envisager au cas par cas)
------------------------------------	---

<b>Action 9.2</b>		<b>Libre circulation de la loutre</b>	<b>2</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Loutre d'Europe		
<b>Objectif 9</b>	Améliorer la libre circulation des espèces		
<b>Contexte :</b>	La loutre est en progression sur le site natura 2000. Elle reste très discrète et son manque de visibilité par les usagers fait qu'elle peut ne pas être prise en compte.		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Peu voire pas de collisions entre les loutres et les véhicules sont recensées.		
<b>Résumé de l'action :</b>	Informier sur la présence et veiller au maintien et à la réalisation d'aménagement pour le passage de la Loutre d'Europe.		
<b>Changements attendus :</b>	Maintien de la dynamique de progression de la Loutre d'Europe		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>9.2.1</b>	Informier le grand public sur la présence de la Loutre et de ses besoins	
	<b>9.2.2</b>	Assurer une veille au niveau des aménagements afin de maintenir les passages à pieds secs pour la Loutre ou leur création lors de la réalisation d'un nouvel ouvrage.	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Animation	<b>Assurer une veille des aménagements pour le franchissement de la Loutre d'Europe</b>
<b>Engagement rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Cartographie des infrastructures (centrales hydrauliques, seuils...) empêchant la circulation de la loutre le long des cours d'eaux. Préconisation de mesures restaurant la libre circulation de la loutre auprès des acteurs locaux concernés. Animation auprès des collectivités (villes) et des conseils généraux (ponts).	Financement de l'animation du Docob

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure porteuse, associations
<b>Partenaires techniques</b>	CREN, associations de protection de la nature, DDT, Fédérations sportives ...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivités
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Bilans annuels de l'animation
<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	

<b>Action 10.1</b>		<b>Restauration et recréation des corridors</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loutre, chauves-souris, insectes du bois.</li> <li>- 91EO</li> </ul>	
<b>Objectif 10</b>		Conserver et recréer les corridors écologiques	
<b>Contexte :</b>		<p>Suite au remembrement des terres agricoles ou à l'abandon de l'utilisation du bois de chauffage. Les continuités boisées et notamment les éléments fixes (haies, bandes tampon, bande de ripisylve...) ont disparus petit à petit du territoire. Cela, freine la circulation des espèces animales.</p> <p>Par ailleurs, la notion de trame verte et trame bleue s'est récemment développées par le biais du Grenelle de l'environnement/</p>	
<b>Pratiques actuelles :</b>		<p>Programmes de replantation de haies menés par les fédérations de chasses, Arbres et paysages et le conseil général du Gers.</p> <p>Mis à part ces initiatives : arasement de haies, pas ou mauvais entretien.</p>	
<b>Résumé de l'action :</b>		Conservation, entretien et restauration d'un réseau d'alignements d'arbres, de haies et de bosquets de feuillus, intégrant la conservation d'arbres morts ou sénescents et permettant notamment la connexion entre les gîtes de chasse et entre les noyaux de populations de chauves-souris et insectes du bois (actions devant s'inscrire dans un plan de gestion).	
<b>Changements attendus :</b>		Conserver la mosaïque bocagère et la circulation des espèces animales.	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>10.1.1</b>	<b>Faire un état des lieux des corridors</b> et autres éléments fixes du paysage préalablement à la mise en place d'actions de réhabilitation et de gestion.	
	<b>10.1.2</b>	<b>Restauration et replantation des continuités boisées (haies, ripisylve)</b>	
	<b>10.1.3</b>	<b>Formation / information sur l'entretien des haies et éléments fixes</b> à destination des gestionnaires (agriculteurs, propriétaires, collectivités ...)	

### Engagements

<b>Nature de l'action : étude complémentaire</b>		<b>Etude diagnostic : état des lieux des corridors et autres éléments fixes du paysage</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>		<b>Montant de l'aide</b>	
<b>Description des engagements rémunérés.</b>			
<p>Etude diagnostic :</p> <p>Etat des lieux des corridors boisés et aquatiques : cartographie (évaluation quantitative et des aspects de connexion), composition, état de conservation</p> <p>Objectifs: établir un plan de restauration et d'entretien de ces corridors, pour planifier une intervention concertée en matière de replantation des corridors boisés et d'entretien des corridors aquatiques (canaux, ruisselets). Ce plan cherchera</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- A évaluer</li> </ul> <p>Pourra être intégré dans l'animation du DOCOB.</p>	

à mobiliser les outils propres à NATURA 2000 (contrats, chartes), mais pourra aussi mobiliser d'autres dispositifs existants. Il orientera les actions suivantes 21,22,...	
--	--

<b>Nature de l'action :</b> Animation	<b>Animation du plan de gestion concerté</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
<b>Son contenu sera établi lors de l'étude. Les financements mobilisés en dépendent</b>	Non évaluable avant résultats de l'étude.

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction du paillage plastique ;</li> <li>- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes ;</li> <li>- Pas de fertilisation ;</li> <li>- Utilisation d'essences indigènes ;</li> <li>- Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles ;</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille de la haie ;</li> <li>- Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage ;</li> <li>- Reconstitution et remplacement des arbres manquants ;</li> <li>- Création des arbres têtards ;</li> <li>- Exportation des rémanents et des déchets de coupe ;</li> <li>- Etudes et frais d'expert.</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32311P : Restauration de ripisylve, de la végétation des berges</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux.</li> <li>- Interdiction de paillage plastique.</li> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches.</li> <li>- Absence de traitement phytosanitaire (sauf arrêté préfectoral - chenilles).</li> <li>- Préserver les arbustes.</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe de bois, désouchage, dévitalisation</li> <li>- Débroussaillage et exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage et nettoyage du sol</li> <li>- Brûlage sur les places spécialement aménagées (Pas d'huiles ou de pneus.)</li> <li>- Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage.</li> <li>- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : plantation, bouturage, protections individuelles</li> <li>- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat forêt	<b>F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de paillage plastique</li> <li>- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches</li> <li>- Absence de traitement phytosanitaire</li> <li>- préserver les arbustes du sous-bois.</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration du peuplement</li> <li>- Ouverture à proximité du cours d'eau : Coupe de bois</li> </ul>	

Dévitalisation par annellation Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol
---

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>Réhabilitation ou plantation de continuités boisées en surface agricole</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Financement du matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés	Aide à l'investissement (40%) Financement existant en 2010 dans le cadre des PVE Et du FEADER mesure 216

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	10.1.6 : structure porteuse Toutes les autres mesures : Propriétaires, agriculteurs, collectivités, Fédération de chasseurs...
<b>Partenaires techniques</b>	Arbre et paysages, DDT, chambres d'agricultures, CRP, tous organismes techniques liés à la gestion des éléments boisés, organismes de formation ...
<b>Montant de l'action :</b>	
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivités, conseil général du Gers, fédération de chasse...
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombres de contrat signés Surfaces contractualisées Cartographie des linéaires Suivi des milieux

<b>Action 10.2</b>		<b>Maintien et gestion adaptée des corridors existants</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loutre, chauves-souris, insectes du bois.</li> <li>- 91EO</li> </ul>	
<b>Objectif 10</b>		Conserver et recréer les corridors écologiques	
<b>Contexte :</b>		Suite au remembrement des terres agricoles ou à l'abandon de l'utilisation du bois de chauffage. Les continuités boisées et notamment les éléments fixes (hais, bandes tampon, bande de ripisylve...) ont disparus petit à petit du territoire. Cela, freine la circulation des espèces animales.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Programmes de replantation de haies menés par les fédérations de chasses, Arbres et paysages et le conseil général du Gers.  Mis à part ces initiatives : arasement de haies, pas ou mauvais entretien.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Conservation, entretien et restauration d'un réseau d'alignements d'arbres, de haies et de bosquets de feuillus, intégrant la conservation d'arbres morts ou sénescents et permettant notamment la connexion entre les gîtes de chasse et entre les noyaux de populations de chauves-souris et insectes du bois (actions devant s'inscrire dans un plan de gestion).	
<b>Changements attendus :</b>		Conserver la mosaïque bocagère et la circulation des espèces animales.	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>10.2.1</b>	<b>Maintien et gestion adaptée des éléments boisés existant</b> (charte)	
	<b>10.2.2</b>	<b>Gestion adaptée des éléments existants hors surface agricole</b> Gestion adaptée de l'existant : Cahier des charges spécifique établi au cas par cas	
	<b>10.2.3</b>	<b>Entretien de haies champêtres</b> Gestion adaptée de l'existant : Cahier des charges spécifique établi au cas par cas avec un engagement minimal : utilisation de matériel n'éclatant pas les branches	
	<b>10.2.4</b>	<b>Entretien des ripisylves</b> Gestion adaptée de l'existant : Cahier des charges spécifique établi au cas par cas avec un engagement minimal : utilisation de matériel n'éclatant pas les branches	
<b>Engagements</b>			
<b>Nature de l'action :</b> Charte		<b>Maintien et gestion adaptée des éléments boisés existants</b>	
<b>Engagements non rémunérés</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien des haies, arbres, bosquets prévus dans la charte</li> <li>- non intervention sur les arbres en période de reproduction des espèces d'intérêt communautaire</li> <li>- pas de traitement phytosanitaire des vieux arbres</li> </ul>			
<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt		<b>A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</b>	
<b>Engagements non rémunérés</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction du paillage plastique</li> <li>- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes</li> <li>- Pas de fertilisation</li> <li>- Utilisation d'essences indigènes</li> </ul>			

- Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles
<b>Engagements rémunérés</b>
- Taille de la haie - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) - Création des arbres têtards - Exportation des rémanent - Etudes et frais d'expert

<b>Nature de l'action :</b> <i>Contrat agricole</i>	<b>Entretien de haies champêtres</b>
<b>Engagement rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide :</b>
Entretien des haies, selon un plan de gestion pluriannuel personnalisé à chaque haie (diagnostic individuel) avec un engagement minimal : utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (LINEA_01)	Entretien de haies sur un côté : <b>0.47 €/mL/an</b> Entretien de haies sur deux côtés : <b>0.86 €/mL/an</b>

<b>Nature de l'action :</b> <i>Contrat agricole</i>	<b>Entretien des ripisylves</b>
<b>Engagement rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide :</b>
Entretien de la ripisylve selon un plan de gestion pluriannuel (LINEA_03)	<b>0.99 €/mL/an.</b> Si fréquence d'intervention sur les arbres: 2 sur 5 ans

<b>Nature de l'action :</b> <i>Formation</i>	<b>Formation sur l'entretien des haies et éléments fixes</b>
<b>Engagement rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Montage et Animation de formations portant sur l'entretien des haies, de la ripisylve, des éléments boisés à destination des gestionnaires (agriculteurs, propriétaires, collectivités ...)	A évaluer

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaires, agriculteurs, collectivités, Fédération de chasseurs...
<b>Partenaires techniques</b>	Arbre et paysages, DDT, chambres d'agricultures, CRPF...
<b>Montant de l'action :</b>	
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivités, Conseil général du Gers...
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b>	Nombres de contrat signés Surfaces contractualisées Cartographie des linéaires Suivi des milieux
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	

<b>Action 10.3</b>	<b>Gestion des arbres isolés et têtards</b>	<b>2</b>
--------------------	---	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Chauves-souris, insectes du bois.
<b>Objectif 10</b>	Conserver et recréer les corridors écologiques
<b>Contexte :</b>	Suite au remembrement des terres agricoles ou à l'abandon de l'utilisation du bois de chauffage. Les continuités boisées et notamment les éléments fixes (haies, bandes tampon, bande de ripisylve...) ont disparus petit à petit du territoire. Cela, freine la circulation des espèces animales.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Programmes de replantation de haies menés par les fédérations de chasses, Arbres et paysages et le conseil général du Gers.  Mis à part ces initiatives : arasement de haies, pas ou mauvais entretien.
<b>Résumé de l'action :</b>	Conservation, entretien et restauration d'un réseau d'alignements d'arbres, de haies et de bosquets de feuillus, intégrant la conservation d'arbres morts ou sénescents et permettant notamment la connexion entre les gîtes de chasse et entre les noyaux de populations de chauves-souris et insectes du bois (actions devant s'inscrire dans un plan de gestion).
<b>Changements attendus :</b>	Conserver la mosaïque bocagère.
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

Descriptif des engagements :		
<b>Mesures</b>	<b>10.3.1</b>	<b>Respect de l'éco-conditionnalité</b> relatives aux arbres isolés ou en alignement
	<b>10.3.2</b>	<b>Maintien et gestion adaptée</b> des arbres isolés et têtards (charte NATURA 2000)
	<b>10.3.3</b>	<b>Gestion adaptée</b> des arbres isolés et têtards hors surface agricole
	<b>10.3.4</b>	<b>Entretien d'arbres isolés</b> ou en alignements en surface agricole

<b>Nature de l'action :</b> <i>orientation des politiques existantes</i>	<b>Respect de l'éco-conditionnalité des aides PAC relatives aux arbres isolés ou en alignement</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
reconnaissance des arbres isolés ou en alignement comme particularité topographique	

<b>Nature de l'action :</b> <i>Charte</i>	<b>Maintien et gestion adaptée des arbres isolés et têtards</b> (charte NATURA 2000)
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien des arbres remarquables prévus dans la charte</li> <li>- non intervention sur les arbres en période de reproduction des espèces d'intérêt communautaire</li> <li>- pas de traitement phytosanitaire des vieux arbres</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction du paillage plastique ;</li> <li>- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes ;</li> <li>- Pas de fertilisation ;</li> <li>- Utilisation d'essences indigènes ;</li> <li>- Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles ;</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
- Taille de la haie ;	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage ;</li> <li>- Reconstitution et remplacement des arbres manquants ;</li> <li>- <b>Création des arbres têtards ;</b></li> <li>- Exportation des rémanents et des déchets de coupe ;</li> <li>- Etudes et frais d'expert.</li> </ul>
--

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</b>
---	--

<b>Engagements non rémunérés</b>
----------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction du paillage plastique</li> <li>- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes</li> <li>- Pas de fertilisation</li> <li>- Utilisation d'essences indigènes</li> <li>- Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles</li> </ul>
--

<b>Engagements rémunérés</b>
------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille de la haie</li> <li>- Elagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage</li> <li>- Reconstitution et remplacement des arbres manquants (protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés)</li> <li>- <b>Création des arbres têtards</b></li> <li>- Exportation des rémanent</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>
---

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole	<b>Entretien d'arbres isolés ou en alignements en surface agricole</b>
<b>Engagement rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide :</b>
Entretien des arbres et alignements, selon un plan de gestion pluriannuel personnalisé (diagnostic individuel) avec un engagement minimal : utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (LINEA_02)	Entretien de haies sur un côté : <b>6.94 €/arbre/an</b>

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire
<b>Partenaires techniques</b>	CRPF, experts naturalistes, ONF...
<b>Montant de l'action :</b>	
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivité
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b>	Nombres de contrat signés Surfaces contractualisées
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Cartographie des linéaires Suivi des milieux

<b>Action 10.4</b>		<b>Recréation des réseaux de mares</b>	<b>3</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		Cistudes d'Europe.	
<b>Objectif 10</b>		Conserver et recréer les corridors écologiques	
<b>Contexte :</b>		Comblement d'anciennes mares et plans d'eau, invasion d'espèces indésirables (Jussie)	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Aucune action n'est actuellement menée en faveur des mares.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Conservation, entretien et restauration d'un réseau de mares permettant notamment le maintien de zones favorables à la cistude d'Europe et à certains odonates.	
<b>Changements attendus :</b>		Restauration des mares et amélioration de la qualité des habitats de la Cistude d'Europe	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>10.4.1</b>	Rétablir les mares dégradées pouvant accueillir des espèces d'intérêt communautaire	
	<b>10.4.2</b>	Entretien des mares repérées comme menacées par la Jussie (lien action 7.1)	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32309P : Rétablissement ou création de mares</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux</li> <li>- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profilage des berges en pente douce</li> <li>- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage</li> <li>- Débroussaillage et dégagement des abords</li> <li>- Faucardage de la végétation aquatique</li> <li>- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare</li> <li>- Enlèvement manuel des végétaux ligneux</li> <li>- Exportation des végétaux</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32309R : Entretien de mares</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux</li> <li>- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords</li> <li>- Faucardage de la végétation aquatique</li> <li>- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare</li> <li>- Exportation des végétaux</li> <li>- Enlèvement des macro-déchets</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat forêt	<b>F22702 : Rétablissement ou création de mares forestières</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux ;</li> <li>- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles ;</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ;</li> <li>- Eviter des opérations de coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare.</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe de bois, désouchage, dévitalisation</li> <li>- Débroussaillage et exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage et nettoyage du sol</li> <li>- Brûlage sur les places spécialement aménagées (Pas d'huiles ou de pneus.)</li> <li>- Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage.</li> <li>- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : plantation, bouturage, protections individuelles</li> <li>- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat agricole	<b>Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau (surface agricole)</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide :</b>
Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau : LINEA_07	<b>75 €/ha/an</b>

<b>Nature de l'action :</b> contrat agricole	<b>Financement de matériel : pompe de prairies, abreuvoir hors cours d'eau</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Financement de matériel : pompe de prairies, abreuvoir hors cours d'eau, qui évitent le surpiétinement des mares par le bétail	- 50% investissement Financement mobilisable en 2010 : FEADER mesure 216

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Propriétaires, agriculteurs, associations...
<b>Partenaires techniques</b>	Agence de l'eau, associations de protection de la nature...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivités
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats Natura 2000</li> <li>- Surfaces concernés</li> <li>- Cartographie des sites</li> <li>- Suivi écologique des formations concernées</li> </ul>

<b>Action 10.5</b>		<b>Gestion des réseaux de canaux</b>	<b>3</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		- Cuivré des marais, odonates	
<b>Objectif 10</b>		Conserver et recréer les corridors écologiques	
<b>Contexte :</b>		<p>Dans la vallée de l'Adour se trouve un réseau important de canaux venant s'alimenter dans le cours d'eau ou s'y jetant.</p> <p>De nombreux tronçons de canaux se situent sur le site et représentent un habitat intéressant pour les espèces d'intérêt communautaire telles que le Cuivré des marais ou les Odonates.</p>	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Gestion des canaux majoritairement par les ASA.	
<b>Résumé de l'action :</b>		Conservation et entretien du réseau de canaux représentants des habitats potentiels pour les espèces d'intérêt communautaire.	
<b>Changements attendus :</b>		Meilleurs entretiens des canaux	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>10.3.1</b>	Maintenance et gestion des canaux existants	
	<b>10.3.2</b>	Entretien des fosses et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en zone agricole	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Charte	<b>Maintien des canaux et gestion de l'existant</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
Maintien des canaux indiqués sur la charte Pas de traitement phytosanitaire dans le canal et à moins de 5 m	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32314P : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<b>Engagement rémunérés</b>	
- Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale. - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage. - Etudes et frais d'expert.	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<b>Engagement rémunérés</b>	
- Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale - Etudes et frais d'expert	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation des travaux</li> <li>- Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60%</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Curage manuel ou mécanique</li> <li>- Evacuation ou régalaage des matériaux</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>Entretien des fosses et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en zone agricole</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Entretien des fosses et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, selon plan de gestion pluriannuel à établir pour chaque cas (Linea_06) : 1 entretien par an pendant 5 ans	- <b>2.84€/ml/an</b>

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	ASA, agriculteurs, propriétaires, collectivités...
<b>Partenaires techniques</b>	Syndicat de rivières, ASA, Agence de l'eau, experts naturalistes...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	FEADER, Etat, Collectivités
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats Natura 2000</li> <li>- Surfaces et linéaires concernés</li> <li>- Cartographie des sites</li> <li>- Suivi écologique des formations concernées</li> </ul>

<b>Action 11.1</b>		<b>Sensibilisation des usagers aux enjeux du site</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Tous les habitats naturels et toutes les espèces d'intérêts communautaires		
<b>Objectif 11</b>	Informier et sensibiliser les usagers, professionnels et le grand public		
<b>Contexte :</b>	La richesse naturelle de l'Adour et les enjeux qui y sont liés ne sont pas toujours connu du grand public et des usagers du site		
<b>Pratiques actuelles :</b>	<p>Quelques animations spécifiques à l'Adour menées par les associations locales et par l'institution Adour.</p> <p>Communication dans le cadre de permanences en mairies des groupes de travail et du comité de pilotage.</p>		
<b>Résumé de l'action :</b>	Sensibiliser les usagers et acteurs locaux sur la prise en compte des enjeux du site lors des activités humaines		
<b>Changements attendus :</b>	Meilleure prise en compte des enjeux du site dans le développement des activités humaines		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>11.1.1</b>	Sensibiliser les usagers et le grand public aux richesses naturelles du site (ripisylve, zones humides, habitats et espèces d'intérêt communautaire), au fonctionnement dynamique de l'Adour (espace de mobilité, érosion régressive, nécessité de certains travaux...), afin de comprendre les enjeux du site Natura 2000.	
	<b>11.1.2</b>	Sensibiliser les élus, les professionnels (technicien rivière, entreprises) et les propriétaires à la prise en compte des enjeux du site dans les projets d'aménagement, de travaux et l'élaboration/réactualisation des documents d'urbanisme.	
	<b>11.1.3</b>	Informier les collectivités et les propriétaires sur les méthodes d'entretien des haies et des éléments fixes favorables à la biodiversité.	
	<b>11.1.4</b>	Informier et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques favorable à la biodiversité (intrants, zones tampons, haies...)	
	<b>11.1.5</b>	Informier les professionnels et les propriétaires sur la problématique des espèces invasives (qui elles sont, leurs moyens de propagation, méthode simple de limitation...)	
	<b>11.1.6</b>	Sensibiliser et informer les porteurs de projets/élus/propriétaires sur l'évaluation d'incidence liée à Natura 2000.	
	<b>11.1.7</b>	Informier et sensibiliser les propriétaires riverains sur la valorisation du bois pour le chauffage.	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Animation	<b>Sensibilisation et information auprès des acteurs du territoire</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Réalisation : - D'animations, d'outils de communication,	Financement de l'animation du Docob

fiches thématiques, balades découvertes, soirées thématiques...	
- Du guide de bonne pratique « travaux en rivière » (action 6.2), de sortie terrain ainsi que de formation.	

<b>Nature de l'action :</b> Contrat hors agriculture hors forêt	<b>A32326P : Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts</b>
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>- Respect de la charte graphique ou des normes existantes</li> </ul>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des panneaux</li> <li>- Fabrication</li> <li>- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose</li> <li>- Entretien des équipements d'information</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> </ul>	

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure porteuse, collectivités, associations...
<b>Partenaires techniques</b>	Experts naturalistes, ADASEA, association, Offices de tourisme, fédérations pêche et chasse, CRPF, Fédérations sportives ...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation Animation par prestations externes sur devis
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Rapports annuels de suivi Documents d'information et de sensibilisation, programmes pédagogiques des établissements scolaires, lieux d'implantation de(s) l'exposition(s)
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité de documents réalisés et de diffusion</li> <li>- Adhésions à la charte Natura 2000</li> <li>- Contrats Natura 2000</li> </ul>

<b>Action 11.2</b>	<b>Sensibilisation et éducation à l'environnement</b>	<b>1</b>
------------------------	---	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Tous les habitats naturels et toutes les espèces d'intérêts communautaires
<b>Objectif 11</b>	Informier et sensibiliser les usagers, professionnels et le grand public
<b>Contexte :</b>	La richesse naturelle de l'Adour et les enjeux qui y sont liés ne sont pas toujours connus du grand public et des usagers du site
<b>Pratiques actuelles :</b>	Quelques animations spécifiques à l'Adour menées par les associations locales et par l'institution Adour à travers la maison de l'eau de Jû-Belloc.  Communication dans le cadre de permanences en mairies des groupes de travail et du comité de pilotage.  Projet de création de sentier.
<b>Résumé de l'action :</b>	Sensibiliser et informer le grand public aux enjeux du site
<b>Changements attendus :</b>	Meilleure connaissance des milieux et des espèces par le grand public
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>11.2.1</b>	Informier et sensibiliser le grand public sur les <b>pratiques d'économies d'eau</b> et les aides financières existantes dans ce domaine. (lien action 3.1)
	<b>11.2.2</b>	Sensibiliser le grand public sur la <b>limitation des phytosanitaires et l'utilisation de techniques alternatives</b> (en lien avec le PAT)
	<b>11.2.3</b>	Animations en direction du grand public et des scolaires afin de les sensibiliser aux <b>richesses naturelles du site</b> (ripisylve, zones humides, habitats et espèces d'intérêt communautaire)
	<b>11.2.4</b>	Informier le grand public sur la difficulté de traitement des déchets solides dans les réseaux d'assainissement.

**Engagements**

<b>Nature de l'action :</b> Animation	<b>Sensibilisation et information auprès des acteurs du territoire</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Réalisation d'outils d'information et de démarche de sensibilisation : <u>Grand public :</u> - Lettre info Site - Visites de terrain - Réunions d'information  <u>Scolaires :</u> - Supports ludiques et pédagogiques, déclinables selon les niveaux scolaires : plaquettes, affiches, panneaux, expositions itinérantes, malle pédagogique, jeux...	Financement de l'animation du Docob

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure porteuse, collectivités, associations...
<b>Partenaires techniques</b>	Experts naturalistes, ADASEA, association, fédérations pêche et chasse, chambres consulaires, Fédérations sportives ...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, Agence de l'eau
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

#### **Contrôle et suivi**

<b>Objets de contrôles :</b>	Documents d'information et de sensibilisation, programmes pédagogiques des établissements scolaires, lieux d'implantation de(s) l'exposition(s)
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité de documents réalisés et de diffusion</li> <li>- Adhésions à la charte Natura 2000</li> <li>- Contrats Natura 2000</li> </ul>

<b>Action 12.1</b>	<b>Analyse du comportement de la forêt dans une zone test</b>	<b>3</b>
--------------------	---	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- 91EO, 91FO
<b>Objectif 12</b>	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats
<b>Contexte :</b>	Le site natura 2000 est majoritairement composé de forêts.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Aucune
<b>Résumé de l'action :</b>	Comparer le comportement de la forêt entre une zone de non intervention et une zone gérée.
<b>Changements attendus :</b>	Meilleure connaissance du comportement de la forêt
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

<b>Descriptif des engagements :</b>		
-------------------------------------	--	--

<b>Mesures</b>	<b>12.1.1</b>	Identifier une zone test faisant l'objet d'une action de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier l'action de gestion à évaluer</li> <li>- Identifier la zone test</li> </ul>
	<b>12.1.2</b>	Définition d'un protocole de suivi de l'évolution dynamique et mise en œuvre du suivi

<b>Engagements</b>
--------------------

<b>Mesures hors dispositif de contractualisation</b>
--

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
----------------------------------	--

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice, collectivité, propriétaires, sylviculteurs...
<b>Partenaires techniques</b>	CRPF, ONF, brigades vertes, experts naturalistes...
<b>Montant de l'action :</b>	
<b>Outils financiers :</b>	
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
--------------------------	--

<b>Objets de contrôles :</b>	Réalisation de l'étude Localisation de la zone d'étude Suivi écologique
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	Rapport d'étude

<b>Action 12.2</b>		<b>Identification des points de pollution et des zones menacées</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>		- Tous les habitats naturels et toutes les espèces d'intérêt communautaire	
<b>Objectif 12</b>		Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats	
<b>Contexte :</b>		Beaucoup de données existent concernant la qualité de l'eau. Mais toutes les données ne sont pas mutualisées et ne sont pas exploitables pour mesurer leur impact sur les milieux naturels.	
<b>Pratiques actuelles :</b>		Mesure de la qualité de l'eau par l'Agence de l'eau, les DDT....	
<b>Résumé de l'action :</b>		Mutualiser les différentes données et identifier les points de pollutions de l'eau.	
<b>Changements attendus :</b>		Meilleurs entretien des canaux	
<b>Périmètre d'application :</b>		Site « Vallée de l'Adour »	
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>12.2.1</b>	Mutualiser les différents suivis de la qualité de l'eau intéressant la gestion des milieux naturels	
	<b>12.2.2</b>	Identifier les points de pollution pouvant avoir un impact sur les habitats naturels ou les espèces d'intérêt communautaire.  Cibler les zones les plus menacées afin de proposer des actions de restauration de la qualité de l'eau ou de protection.	

### Engagements

<b>Nature de l'action :</b> Suivi Etude complémentaire	<b>Suivi de la qualité de l'eau</b>
<b>Engagements rémunérés</b>	
<b>Suivre</b> la teneur des eaux de zones humides particulièrement importantes pour les espèces d'intérêt communautaire (bras morts) en azote, phosphore et produits phytosanitaires	
<b>Engagements non rémunérés</b>	
- Voir complémentarité avec mesures réalisées dans le cadre du réseau de surveillance des eaux – SAGE sur le fleuve lui-même	

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Partenaires techniques</b>	Observatoire de l'eau, chambres d'agriculture, services de l'Etat, Fédérations sportives ...
<b>Montant de l'action :</b>	Echantillonnage de 3 sites X (3 prélèvements (500X3 €) + 3 analyses par an X coût des analyses (700€)) + rapport de synthèse (1000 €)= <b>9800 €</b> à renouveler tous les 3 ou 6 ans
<b>Outils financiers :</b>	Agence de l'eau,
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Rapport de suivi

<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Suivi de la qualité de l'eau Cartographie des points noirs
---	---

<b>Action 12.3</b>	<b>Améliorer les connaissances sur le Desman des Pyrénées</b>	<b>2</b>
------------------------	---	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Desman des Pyrénées
<b>Objectif 12</b>	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats
<b>Contexte :</b>	Le Desman des Pyrénées est identifié comme une espèce potentiellement présente sur le site Natura 2000 mais les données disponibles ne sont pas suffisamment récentes pour le confirmer.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Programme national de restauration du Desman des Pyrénées en cours de réalisation par le CREN Midi-Pyrénées.
<b>Résumé de l'action :</b>	Suivre le programme de restauration du Desman et mise en œuvre d'une prospection.
<b>Changements attendus :</b>	Validation ou invalidation de la présence du Desman sur le site.
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>12.3.1</b>	Suivi du programme de restauration du Desman des Pyrénées
	<b>12.3.2</b>	Réaliser un inventaire spécifique à la zone concernée par le site Natura 2000 n'ayant pas bénéficié de l'inventaire du programme de restauration (même protocole que celui du programme de restauration).  - Rapport d'expertise  - cartographie

**Engagements**

**Mesures hors dispositif de contractualisation**

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Partenaires techniques</b>	Observatoire de l'eau, chambres d'agriculture, services de l'Etat...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, Région
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

**Contrôle et suivi**

<b>Objets de contrôles :</b>	Rapport d'étude
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	Evolution des connaissances sur la population

<b>Action 12.4</b>	<b>Inventaire des gîtes à chauves-souris</b>	<b>2</b>
------------------------	--	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Chiroptères d'intérêt communautaire
<b>Objectif 12</b>	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats
<b>Contexte :</b>	Le site Natura 2000 croise l'aire de répartition de nombreux chiroptère d'intérêt communautaires ; mais l'état des lieux du Docob n'a pas permis de préciser leurs gîtes sur le site.
<b>Pratiques actuelles :</b>	Base de données régionale sur les chiroptères actualisée par le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées
<b>Résumé de l'action :</b>	Suivre le programme de restauration des chiroptères et mise en œuvre d'une prospection.
<b>Changements attendus :</b>	Compléter les connaissances sur l'écologie des espèces dans le site Natura 2000 pour améliorer les actions de restauration
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>12.4.1</b>	Inventaires des gîtes de chauves souris : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir un protocole d'inventaire.</li> <li>- Cartographie des données.</li> <li>- Rapport d'expertise.</li> </ul>
----------------	---------------	---

**Engagements**

**Mesures hors dispositif de contractualisation**

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice, association naturaliste
<b>Partenaires techniques</b>	Experts naturalistes.
<b>Montant de l'action :</b>	20 000€ (estimation haute)
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, Région
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

**Contrôle et suivi**

<b>Objets de contrôles :</b>	Rapport d'étude
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Evolution des connaissances sur la population

<b>Action 12.5</b>	<b>Améliorer les connaissances sur le Pique-Prune</b>	<b>3</b>
------------------------	---	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Pique-prune
<b>Objectif 12</b>	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats
<b>Contexte :</b>	Le site Natura 2000 peut potentiellement accueillir le pique-prune (espèce d'intérêt communautaire).
<b>Pratiques actuelles :</b>	Aucune donnée n'est disponible sur l'Adour
<b>Résumé de l'action :</b>	Réaliser une étude concernant le Pique-prune
<b>Changements attendus :</b>	Valider ou invalider la présence du Pique-prune sur le site natura 2000
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>12.5.1</b>	Inventaires ciblé sur le Pique-Prune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un protocole avec l'aide d'expert naturaliste</li> <li>- Cartographie des données.</li> <li>- Rapport d'expertise.</li> </ul>
----------------	---------------	---

**Engagements**

**Mesures hors dispositif de contractualisation**

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice, association naturaliste
<b>Partenaires techniques</b>	Experts naturalistes.
<b>Montant de l'action :</b>	20 000€ (estimation haute)
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, région
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

**Contrôle et suivi**

<b>Objets de contrôles :</b>	Rapport d'étude
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	Evolution des connaissances sur la population

<b>Action 13.1</b>	<b>Animation du site Natura 2000</b>	<b>1</b>
------------------------	--------------------------------------	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire
<b>Objectif 13</b>	Animer et mettre en œuvre le Docob
<b>Contexte :</b>	Le document d'objectifs est un plan de gestion du site natura 2000
<b>Pratiques actuelles :</b>	Elaboration du document d'objectifs du site par l'Institution Adour
<b>Résumé de l'action :</b>	Animation de la mise en œuvre du DOCOB : réunions du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques ou géographiques, assistance technique au montage des projets, liaison entre Natura 2000 et les autres procédures de gestion et d'aménagement
<b>Changements attendus :</b>	Réalisation et augmentation d'actions en faveur de la biodiversité du site.
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »

**Descriptif des engagements :**

<b>Mesures</b>	<b>13.1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du comité de suivi et des groupes de travail thématiques et géographiques ;</li> <li>- Animations auprès des porteurs de projets potentiels avec l'appui d'organismes tiers ;</li> <li>- Appui au montage technique, administratif et financier des projets de restauration et de mise en valeur de la vallée de l'Adour</li> <li>- Suivi technique de la mise en œuvre des actions</li> <li>- Suivi administratif et financier du DOCOB</li> </ul>
----------------	-------------	--

**Engagements**

**Mesures hors dispositif de contractualisation**

**Modalité de mise en œuvre**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice,
<b>Partenaires techniques</b>	Services de l'Etat, Agence de l'eau, chambres consulaires, experts naturalistes, CRPF...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animations
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, Collectivité
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

**Contrôle et suivi**

<b>Objets de contrôles :</b>	Bilans annuels de l'animation : comptes rendus de réunions et liste des participants, documents de communication, signataires de la charte, contrats Natura 2000
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésions à la charte Natura 2000</li> <li>- Contrats Natura 2000</li> <li>- Autres actions Natura 2000</li> </ul>

<b>Action 13.2</b>		<b>Prise en compte des enjeux du site dans les projets d'aménagement</b>	<b>1</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire		
<b>Objectif 13</b>	Animer et mettre en œuvre le Docob		
<b>Contexte :</b>	Le document d'objectifs est un plan de gestion du site natura 2000		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Elaboration du document d'objectifs du site par l'Institution Adour		
<b>Résumé de l'action :</b>	Elaborer les documents et assurer l'animation nécessaire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les projets d'aménagement du territoire.		
<b>Changements attendus :</b>	Intégration des préconisations du DOCOB en amont des projets		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>13.2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation et diffusion de la synthèse du DOCOB à l'échelle des différentes entités administratives (communes, EPCI, Pays, ...) pour faciliter le porter à connaissance auprès des acteurs institutionnels sur des projets structurants (documents de planification, programmes financiers, projets d'infrastructures).</li> <li>- Préconisations dans l'élaboration des documents d'urbanisme.</li> <li>- Préconisations dans l'élaboration des schémas d'aménagement et des programmes : SAGE Adour amont, PGE Adour, schémas de prévention des inondations, schémas départementaux des carrières, déchets flottants, programmation assainissement, plans départementaux de gestion des déchets...</li> </ul>	

### Engagements

### Mesures hors dispositif de contractualisation

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure porteuse
<b>Partenaires techniques</b>	Services de l'Etat, Agence de l'eau, chambres consulaires, experts naturalistes, CRPF...
<b>Montant de l'action :</b>	Journées d'animation
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, Collectivité
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Bilan annuel de l'animation
<b>Indicateurs de suivi :</b>	- Adhésions à la charte Natura 2000
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	- Contrats Natura 2000

<b>Action 14.1</b>		<b>Suivi des espèces piscicoles</b>	<b>3</b>
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Toutes les espèces piscicoles		
<b>Objectif 14</b>	Mettre en place des outils de suivi		
<b>Contexte :</b>	Les suivi actuel ne ciblent pas spécifiquement les espèces d'intérêt communautaire notamment le Toxostome le chabot et la lamproie de Planer		
<b>Pratiques actuelles :</b>	Suivi piscicole réalisé par les fédérations de pêche et l'ONEMA		
<b>Résumé de l'action :</b>	Suivre et évaluer les efforts menés sur l'amélioration de la libre circulation et la restauration des frayères		
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration l'état des connaissances sur les espèces piscicoles.		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<b>14.1.1</b>	Etude de la mise en place d'un indicateur de suivi des poissons migrateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité pour l'installation d'un suivi au niveau des passes à poisson.</li> <li>- Etudier les possibilités de mise en place d'autres techniques de suivi.</li> <li>- Evaluer l'opportunité de ces dispositifs avec le COGEPOMI</li> </ul>	
	<b>14.1.2</b>	Suivi des populations sédentaires <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du chabot et de la lamproie de Planer et du Toxostome</li> <li>- Elaboration d'un protocole avec l'aide d'experts.</li> </ul>	

### Engagements

### Mesures hors dispositif de contractualisation

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure porteuse, ONEMA...
<b>Partenaires techniques</b>	Services de l'Etat, ONEMA, propriétaires d'ouvrages, CATER, fédération de pêche,...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, AEAG, collectivités
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Rapport de suivi
<b>Indicateurs de suivi :</b>	Evolution de la population
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	

<b>Action 14.2</b>	<b>Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires faisant l'objet de mesures de gestion</b>	<b>2</b>
------------------------	--	----------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire		
<b>Objectif 14</b>	Mettre en place des outils de suivi		
<b>Contexte :</b>			
<b>Pratiques actuelles :</b>	Etat des lieux du Docob validé par le Comité de pilotage		
<b>Résumé de l'action :</b>	Suivi de l'évolution et des habitats naturels et d'espèces concernés par une action de gestion.		
<b>Changements attendus :</b>	Amélioration l'évaluation des actions menée sur des habitats IC		
<b>Périmètre d'application :</b>	Site « Vallée de l'Adour »		
<b>Descriptif des engagements :</b>			
<b>Mesures</b>	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>14.2.1</b></td> <td>           Suivi des sites faisant l'objet d'une action de gestion définie dans le DOCOB :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des protocoles de suivi et d'évaluation adaptée à chaque situation,</li> <li>- Mise en œuvre des suivis avec rapports d'expertise</li> </ul> </td> </tr> </table>	<b>14.2.1</b>	Suivi des sites faisant l'objet d'une action de gestion définie dans le DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des protocoles de suivi et d'évaluation adaptée à chaque situation,</li> <li>- Mise en œuvre des suivis avec rapports d'expertise</li> </ul>
<b>14.2.1</b>	Suivi des sites faisant l'objet d'une action de gestion définie dans le DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des protocoles de suivi et d'évaluation adaptée à chaque situation,</li> <li>- Mise en œuvre des suivis avec rapports d'expertise</li> </ul>		

<b>Engagements</b>
--------------------

<b>Mesures hors dispositif de contractualisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise au point de protocoles de suivi et d'évaluation</li> <li>- Evaluation des impacts</li> <li>- Rapports d'expertise sur les évolutions constatées</li> </ul>

<b>Modalité de mise en œuvre</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice, collectivité, Etat...
<b>Partenaires techniques</b>	Experts naturalistes, CBP, PNP, CREN Midi-Pyrénées, techniciens rivière, CRPF et acteurs forestiers...
<b>Montant de l'action :</b>	Sur devis
<b>Outils financiers :</b>	Europe, Etat, AEAG, collectivités
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du Docob

<b>Contrôle et suivi</b>	
<b>Objets de contrôles :</b>	Rapport de suivi
<b>Indicateurs de suivi :</b>	Evolution de la population
<b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	

## 5.2. Tableaux de synthèse

### 5.2.1. Tableau de synthèse des actions

N° action	Actions	Objectifs	Habitats/espèces	Mesures de mise en œuvre	Priorité
1.1	<b>Restauration des connectivités entre le fleuve et ses annexes</b>	Caractériser les annexes hydrauliques et réaliser des travaux de reconnexion lorsque cela est nécessaire pour la restauration des zones humides favorables à la biodiversité.	espèces piscicoles, Odonates, Loutre, 3150, 91E0, 6430.	- A32315P, - A32314P	1
1.2	<b>Gestion des annexes du fleuve</b>	Entretien des annexes du fleuve afin de maintenir les zones humides favorables à la biodiversité.	espèces piscicoles, Odonates, Loutre, 3150, 91E0, 6430.	- A32314R, - A32312P, - LINEA06	1
1.3	<b>Restauration des zones de frayères et amélioration de la qualité des berges pour la faune piscicole</b>	Recréer des frayères et des zones favorables aux espèces piscicoles du site.	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Toxostome.	- A32319P, - A32323P	1
2.1	<b>Amélioration de l'efficacité des STEP et des réseaux d'eau pluviale</b>	Articuler les objectifs du document d'objectifs avec les mesures du SDAGE et du SAGE et mettre en place une action teste sur les installations des STEP.	espèces piscicoles, odonates, loutre, 3150, 91E0, 6430, 3270, 3260, 3130, 6430		3
2.2	<b>Limitation des décharges sauvages</b>	Recensement des dépôts sauvages et mise en œuvre d'opérations d'enlèvement	tous	- A32326P, - F22714	3
2.3	<b>Limitation des apports d'engrais minéraux solubles</b>	Former et informer et mettre en place des méthodes de limitation des engrais minéraux solubles	Toutes les espèces, 3270, 3260, 3130, 3150, 6510, 3430	- Herbe01+HERBE02+CI4, - FERTI01+CI3	1
2.4	<b>Limitation de l'utilisation de phytosanitaires chimiques de synthèse</b>	Former et informer et mettre en place des méthodes limitation des phytosanitaires chimiques de synthèse.	Toutes les espèces, - 3270, 3260, 3130, 3150, 6510, 3430	- PHYTO04 + PHYTO01 + CI2, - PHTYO07 + PHYTO01 + CI1, - COUVERT05	1
3.1	<b>Objectifs d'économie d'eau pour le bon fonctionnement des écosystèmes</b>	Afficher les objectifs quantitatifs permettant le bon fonctionnement de l'écosystème.	tous les habitats aquatiques et leurs espèces		2

N° action	Actions	Objectifs	Habitats/espèces	Mesures de mise en œuvre	Priorité
4.1	<b>Diagnostiques ciblés auprès des propriétaires forestiers privés</b>	Elaborer les documents et assurer l'animation nécessaire à la prise en compte des enjeux forestiers du site Natura 2000.	91FO, Chiroptères, insectes saproxyliques		1
4.2	<b>Restauration des forêts alluviales</b>	Mettre en œuvre des opérations de restauration de boisements alluviaux.	91FO, Chiroptères, insectes lucane cerf-volant, grand capricorne	A32311P, F22706, F22703, F22715	1
4.3	<b>Entretien de la ripisylve et des forêts d'intérêt communautaire</b>	Mettre en œuvre des opérations d'entretien de boisements alluviaux.	91FO, Chiroptères, insectes saproxyliques, loutre, odonates,	91FO, insectes loutre, A32311R, F22701, HERBE10 + HERBE01 + HERBE09 + HERBE03	1
4.4	<b>Entretien des îlots d'arbres sénescents</b>	Préserver les boisements alluviaux et les habitats forestiers favorables et aux chauves-souris aux insectes saproxyliques	Insectes saproxyliques et chauves-souris, 91EO	F22712	2
5.1	<b>Gestion des points d'abreuvement</b>	Aménager des zones d'abreuvement pour le bétail afin de préserver l'intégrité des berges du fleuve.	Odonates, faune piscicole, loutre, cuivré des marais, 3270, 6430	LINEA07	2
5.2	<b>Techniques de substitution au labour</b>	Proposer des méthodes et du matériel de substitution au labour.	Faune piscicole, odonates, 3270, 3260, 3150.		2
5.3	<b>Gestion des effluents</b>	Former et informer les exploitants sur la gestion des effluents d'élevages.	Tous les habitats naturels aquatiques		3
5.4	<b>Promouvoir l'agriculture biologique</b>	Promouvoir la pratique de l'agriculture biologique sur les parcelles ayant un impact direct sur les milieux naturel de l'Adour.	Tous	BIOCONV BIOMAIN	3
5.5	<b>Mise en place et gestion de zones de régulation écologiques</b>	maintenir et adapter les couverts en gel et créer et entretenir des zones de régulation	Tous	COUVER08, COUVER05	1
6.1	<b>Coordination avec les structures de gestion du cours d'eau</b>	Identifier les zones les plus sensibles et assurer la cohérence entre les actions des structures de gestion et les objectifs du site.	91EO, 91FO, 3270, 3260, 3150, 6430, Toutes les espèces		1

N° action	Actions	Objectifs	Habitats/espèces	Mesures de mise en œuvre	Priorité
6.2	<b>Guide de bonnes pratiques de l'entretien du fleuve et de sa ripisylve</b>	Rédiger un guide à destination techniciens rivières, des établissements de formation professionnelle (techniciens rivière) et des entreprises pour les travaux en rivière et en bordure de cours d'eau	91EO, 91FO, 3270, 3260, 3150, 6430, Toutes les espèces		1
71	<b>Opération locale de limitation d'espèces végétales indésirables</b>	Dresser un état des lieux des espèces végétales indésirables sur le site et mettre en place des mesures de limitation	91EO, 3270, 3130, 3150, 6430, Flûteau nageant	A32320P et R	2
7.2	<b>Guide de bonnes pratiques pour la limitation des espèces indésirables (végétales et animales)</b>	Proposer des actions à mettre en œuvre pour limiter l'apparition ou l'expansion d'espèces indésirables.	91EO, 3270, 3130, 3150, 6430, Flûteau nageant, cistude d'Europe		2
8.1	<b>Soutien à la polyculture-élevage</b>	Etudier la situation des exploitations du site afin de proposer des actions de relance de l'activité d'élevage.	Odonates, cuivré des marais, chiroptères, 6510		1
8.2	<b>Restauration et recréation de prairies</b>	Limitier le changement de destination des prairies et recréation de zones de prairies.	Odonates, cuivré des marais, chiroptères, 6511	- COUVER06 + HERBE01 et 02 + CI4, - OUVERO1 + HERBE02, - OUVERTO1 + HERBE02 + MILIEU02, - A32301P, - A32303P	1
8.3	<b>Maintien et gestion extensive des prairies</b>	Maintenir et gérer les prairies de façon favorables à la faune et à la flore.	Odonates, cuivré des marais, chiroptères, 6512	- HERBE01 et 02 + CI4, - HERBE01 et 02 + CI4 + MILIEU02, - OUVERTO2 + HERBE02 + CI4, - OUVERTO2 + HERBES02 + MILIEU02, - A32303P, - A32303R, - A32305R, - A32304R	1
9.1	<b>Amélioration de la circulation de la faune piscicole</b>	Améliorer la libre circulation des espèces piscicoles grâce à la mise en œuvre d'actions d'aménagement des obstacles et de reconnexion des annexes hydrauliques (lien action 1.1).	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Toxostome, Chabot de l'Adour	- A32317P	2

N° action	Actions	Objectifs	Habitats/espèces	Mesures de mise en œuvre	Priorité
9.2	<b>Libre circulation de la loutre</b>	Informer sur la présence et veiller au maintien et à la réalisation d'aménagement pour le passage de la Loutre d'Europe.	Loutre d'Europe		2
10.1	<b>Restauration et recréation des corridors</b>	restauration d'un réseau d'alignements d'arbres, de haies et de bosquets de feuillus, intégrant la conservation d'arbres morts ou sénescents et permettant notamment la connexion entre les gîtes de chasse et entre les noyaux de populations de chauves-souris et insectes du bois (actions devant s'inscrire dans un plan de gestion).	Loutre, chauves-souris, insectes du bois, 91EO	A32306P, A32311P, F22706	1
10.2	<b>Maintien et gestion adaptée des corridors existants</b>	Conservation, entretien d'un réseau d'alignements d'arbres, de haies et de bosquets de feuillus, intégrant la conservation d'arbres morts ou sénescents et permettant notamment la connexion entre les gîtes de chasse et entre les noyaux de populations de chauves-souris et insectes du bois (actions devant s'inscrire dans un plan de gestion).	Loutre, chauves-souris, insectes du bois, 91EO	A32306R, LINEA01, LINEA03	1
10.3	<b>Gestion des arbres isolés et têtards</b>	Conservation, entretien et restauration des arbres têtards permettant notamment la connexion entre les gîtes de chasse et entre les noyaux de populations de chauves-souris et insectes du bois (actions devant s'inscrire dans un plan de gestion).	Chauves-souris, insectes du bois	A32306P, A32306R, LINEA02	2
10.4	<b>Recréation des réseaux de mares</b>	Conservation, entretien et restauration d'un réseau de mares permettant notamment le maintien de zones favorables à la cistude d'Europe et à certains odonates.	Cistude d'Europe	A32309P, A32309R, F22702, LINEA07	3
10.5	<b>Gestion des réseaux de canaux</b>	Conservation et entretien du réseau de canaux représentant des habitats potentiels pour les espèces d'intérêt communautaire.	Cuivré des marais, odonates	A32314P, A32314R, A32312P et R, Linea06	3
11.1	<b>Sensibilisation des usagers aux enjeux du site</b>	Sensibiliser les usagers et acteurs locaux sur la prise en compte des enjeux du site lors des activités humaines	Tous	A32326P	1
11.2	<b>Sensibilisation et éducation à l'environnement</b>	Sensibiliser et informer le grand public aux enjeux du site	Tous		1

N° action	Actions	Objectifs	Habitats/espèces	Mesures de mise en œuvre	Priorité
12.1	<b>Analyse du comportement de la forêt dans une zone test</b>	Comparer le comportement de la forêt entre une zone de non intervention et une zone gérée.	91EO, 91FO		3
12.2	<b>Identification des points de pollution et des zones menacées</b>	Mutualiser les différentes données et identifier les points de pollutions de l'eau.	tous		1
12.3	<b>Améliorer les connaissances sur le Desman des Pyrénées</b>	Suivre le programme de restauration du Desman et mise en œuvre d'une prospection.	Desman des Pyrénées		2
12.4	<b>Inventaire des gîtes à chauves-souris</b>	Suivre le programme de restauration des chiroptères et mise en œuvre d'une prospection.	Chiroptères d'intérêt communautaire		2
12.5	<b>Améliorer les connaissances sur le Pique-Prune</b>	Réaliser une étude concernant le Pique-prune	Pique-prune		3
13.1	<b>Animation du site Natura 2000</b>	Animation de la mise en œuvre du DOCOB : réunions du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques ou géographiques, assistance technique au montage des projets, liaison entre Natura 2000 et les autres procédures de gestion et d'aménagement	Tous		1
13.2	<b>Prise en compte des enjeux du site dans les projets d'aménagement</b>	Elaborer les documents et assurer l'animation nécessaire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les projets d'aménagement du territoire.	Tous		1
14.1	<b>Suivi des espèces piscicoles</b>	Suivre et évaluer les efforts menés sur l'amélioration de la libre circulation et la restauration des frayères	Tous		3
14.2	<b>Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires faisant l'objet de mesures de gestion</b>	Suivi de l'évolution et des habitats naturels et d'espèces concernés par une action de gestion.	Tous		2

## 5.2.2. Tableau de synthèse des mesures sur les surfaces agricoles (MAEt)

Couvert / Habitats	Code fiche action	Objectif de la mesure	Combinaison	Montant unitaire	Priorité
<b>Prairie sèche</b>	8.3	Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 90UN total dont 60 en minéral	SOCLE01 + HERB01 + HERB02	116 €/an/an	1
<b>Prairie sèche</b>	8.3	Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 60 UN total dont 30 en minéral	SOCLE01 + HERB01 + HERB02	164 €/an/an	1
<b>Prairie humide inondable</b>	8.3	Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 90UN total dont 60 en minéral avec remise en état des prairies après inondations	SOCLE01 + HERB01 + HERB02 + MILIEU02	149 €/an/an	1
<b>Prairie humide inondable</b>	8.3	Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 60 UN total dont 30 en minéral avec remise en état des prairies après inondations	SOCLE01 + HERB01 + HERB02 + MILIEU02	197 €/an/an	1
<b>Prairie irrigable</b>	8.3	Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 90UN total dont 60 en minéral avec maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle.	SOCLE01 + HERB01 + HERB02 + IRRIG03	215 €/an/an	1
<b>Prairie irrigable</b>	8.3	Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 60 UN total dont 30 en minéral avec maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle.	SOCLE01 + HERB01 + HERB02 + IRRIG03	263 €/an/an	1
<b>Prairie fortement embroussaillée sèche (&gt;50%)</b>	8.2	Réouverture de prairies sèches fortement embroussaillées (>50 %) avec limitation 60 U d'N minéral (max : 90 U d'N au total)	OUVERT01 + HERB02	206 €/ha/an	1
<b>Prairie fortement embroussaillée sèche (&gt;50%)</b>	8.2	Réouverture de prairies sèches fortement embroussaillées (>50 %) avec limitation 30 U d'N minéral (max : 60 U d'N au total)	OUVERT01 + HERB02	254 €/ha/an	1

Couvert / Habitats	Code fiche action	Objectif de la mesure	Combinaison	Montant unitaire	Priorité
Prairie sèche en déprise	8.3	Maintien de l'ouverture de prairies sèches en déprise avec limitation 60 U d'N minéral (max : 90 U d'N au total)	OUVERT02 + SOCLE01 + HERB02	151 €/ha/an	1
Prairie sèche en déprise	8.3	Maintien de l'ouverture de prairies sèches en déprise avec limitation 60 U d'N minéral (max : 90 U d'N au total)	OUVERT02 + SOCLE01 + HERB02	199 €/ha/an	1
Prairie <b>fortement embroussaillée</b> <b>humide (&gt;50%)</b>	8.2	Réouverture de prairies humides fortement embroussaillées (>50 %) avec limitation 60 U d'N minéral (max : 90 U d'N au total) et remise en état des prairies après inondations	OUVERT01 + HERB02 + MILIEU02	239 €/ha/an	1
Prairie <b>fortement embroussaillée</b> <b>humide (&gt;50%)</b>	8.2	Réouverture de prairies humides fortement embroussaillées (>50 %) avec limitation 30 U d'N minéral (max : 60 U d'N au total) et remise en état des prairies après inondations	OUVERT01 + HERB02 + MILIEU02	287 €/ha/an	1
Prairie humide en déprise	8.3	Maintien de l'ouverture de prairies humides en déprise avec limitation 60 U d'N minéral (max : 90 U d'N au total) et remise en état des prairies après inondations	OUVERT02 + SOCLE01 + HERB02 + MILIEU02	184 €/ha/an	1
Prairie humide en déprise	8.3	Maintien de l'ouverture de prairies humides en déprise avec limitation 60 U d'N minéral (max : 90 U d'N au total) et remise en état des prairies après inondations	OUVERT02 + SOCLE01 + HERB02 + MILIEU02	232 €/ha/an	1
Saligues	4.3	Entretien des saligues avec ouverture préalable	HERB10 + SOCLE02 + HERBE01 + HERBE03 + HERBE09	218 €/ha/an	2
Saligues	4.3	Entretien des saligues	HERBE09 + SOCLEH02 + HERBE01 +HERBE03	196 €/ha/an	2

Couvert / Habitats	Code fiche action	Objectif de la mesure	Combinaison	Montant unitaire	Priorité
<b>Antécédent de grandes cultures</b>	8.2	Reconversion de terres arables en prairies avec limitation 60 U d'N minéral (max : 90 U d'N au total)	COUVER06 + SOCLE01 + HERB01 + HERB02	274 €/ha/an	1
<b>Antécédent de grandes cultures</b>	8.2	Reconversion de terres arables en prairies avec limitation 30 U d'N minéral (max : 60 U d'N au total)	COUVER06 + SOCLE01 + HERB01 + HERB02	322 €/ha/an	1
<b>Prairies / grandes cultures / arboriculture</b>	5.4	Conversion à l'agriculture biologique	BIOCONV		3
<b>Prairies / grandes cultures / arboriculture</b>	5.4	Maintien de l'agriculture biologique	BIOMAINT		3
<b>Mares</b>	5.1 et 10.4	Gestion des mares	LINEA07	75 €/ha/an	3
<b>Haies</b>	10.2	Entretien de haies sur un côté	LINEA01	0.47 €/mL/an	1
<b>Haies</b>	10.2	Entretien de haies sur deux côtés	LINEA01	0.86 €/mL/an	1
<b>Arbres isolés ou en alignement</b>	10.3	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	LINEA02	6.94 €/arbre/an	2
<b>Ripisylve</b>	10.3	Entretien des ripisylves	LINEA03	0.99 €/mL/an	1
<b>Bandes enherbées en grandes cultures</b>	2.4 et 5.5	Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique en zones de grandes cultures	COUVER05	392 €/ha/an	1
<b>Bandes enherbées en arboriculture</b>	2.4 et 5.5	Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique en zone d'arboriculture	COUVER05	900 €/ha/an	1
<b>Gel</b>	5.5	Amélioration d'un couvert en gel d'intérêt fonctionnel, floristique et faunistique	COUVER08	126 €/ha/an	1
<b>Canaux</b>	10.5 et 1.2	Gestion des canaux	LINEA06	2.84 €/mL/an	2
<b>Grandes cultures</b>	2.3	Limiter l'apport d'engrais minéraux solubles	FERTI01	113€/ha/an	1
<b>Grandes cultures</b>	2.3	Analyses de sols par rapport à la fumure	Hors Directive Nitrates : COUVER01	86,00 €/ha/an	1

Couvert / Habitats	Code fiche action	Objectif de la mesure	Combinaison	Montant unitaire	Priorité
Grandes cultures	2.4	Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques de synthèse (herbicides) : réduction progressive de 40 % du nombre de doses homologuées de traitements herbicides	PHYTO04 + PHYTO01	97 €/ha/an	1
Grandes cultures	2.4	Mise en place de la lutte biologique sur maïs	PHYTO07 + PHYTO01	84 €/ha/an	1
Arboriculture	2.4	Mise en place de la lutte biologique en arboriculture par piégeage massif	PHYTO07 + PHYTO01	491 €/ha/an	3
Arboriculture	2.4	Mise en place de la lutte biologique en arboriculture par lâcher d'auxiliaires	PHYTO07 + PHYTO01	720 €/ha/an	3
Arboriculture	2.4	Mise en place de la lutte biologique en arboriculture par confusion sexuelle	PHYTO07 + PHYTO01	212 €/ha/an	3

### 5.2.3. Tableau de synthèse des mesures contractuelles sur les surfaces forestières

Intitulé	Habitats/ espèces	Code fiche action	Objectif de la mesure	priorité
<b>F22701 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes</b>	91EO, 91FO Chiroptères, insectes du bois, loutre, odonates,	4.3	L'action concerne la création ou le rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	1
<b>F22702 : Rétablissement ou création de mares forestières</b>	Cistude d'Europe	10.4	L'action concerne le rétablissement ou la création de mares forestières au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	3
<b>F22703 : Mise en œuvre de régénération dirigée</b>	91FO, Chiroptères, insectes du bois	4.2	L'action concerne la mise en œuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire au bénéfice des habitats ayant justifié la désignation d'un site, selon une logique non productive	1
<b>F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</b>	Loutre, chauves-souris, insectes du bois. 91EO	4.2 et 10.1	L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché	1

Intitulé	Habitats/ espèces	Code fiche action	Objectif de la mesure	priorité
<b>F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</b>	Insectes du bois et chauves-souris 91E0	4.4	L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive.	2
<b>F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt</b>	Tous	2.2	L'action concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).	3
<b>F22715 : Travaux irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</b>	91FO, Chiroptères, insectes du bois	4.2	L'action concerne des travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation d'un site.	1

#### 5.2.4. Tableau de synthèse des actions contractuelles hors surfaces agricoles et hors surfaces forestières

Intitulé	Habitats/ espèces	Code fiche action	Objectif de la mesure	priorité
<b>A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage</b>	Odonates, cuivré des marais, chiroptères, 6510 Et indirectement tous les habitats et les espèces	8.2	Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats d'intérêt communautaire, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	1
<b>A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>	Odonates, cuivré des marais, chiroptères, 6510 Et indirectement tous les habitats et les espèces	8.2	Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts <b>dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>	1
<b>A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>	Odonates, cuivré des marais, chiroptères, 6510 Et indirectement tous les habitats et les espèces	8.3	Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.	1

Intitulé	Habitats/ espèces	Code fiche action	Objectif de la mesure	priorité
<b>A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b>	Odonates, cuivré des marais, chiroptères, 6510 Et indirectement tous les habitats et les espèces	8.3	L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles. Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.	1
<b>A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b>	Odonates, cuivré des marais, chiroptères, 6510 Et indirectement tous les habitats et les espèces	8.3	Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers.	1
<b>A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</b>	Loutre, chauves-souris, insectes du bois. 91EO	10.1 et 10.3	L'action se propose de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation ou/et de plantation en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.	1 et 2
<b>A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</b>	Loutre, chauves-souris, insectes du bois. 91EO	10.2 et 10.3	L'action se propose de mettre en œuvre des opérations d'entretien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.	1 et 2
<b>A32309R : Entretien de mares</b>	Cistude d'Europe	10.4	L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels	3
<b>A32311P : Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</b>	Loutre, chauves-souris, insectes du bois. 91EO	4.2 et 10.1	L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.	1
<b>A32311R : Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</b>	91EO, 91FO Chiroptères, insectes du bois, loutre, odonates,	4.3	L'action vise l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires	1

Intitulé	Habitats/ espèces	Code fiche action	Objectif de la mesure	priorité
<b>A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides</b>	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Toxostome, odonates, Loutre et cuivré des marais 3150, 91E0, 6430	1.2 et 10.5	L'action vise le curage des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides, voire des anciennes fosses d'extraction de tourbes par exemple.	1 et 3
<b>A32314P : Restauration des ouvrages de petites hydraulique</b>	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Toxostome, Odonates, Loutre d'Europe, cuivré des marais. 3150, 91E0, 6430	1.1 et 10.5	Cette action vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains.	1 et 3
<b>A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique</b>	Toutes les espèces piscicoles, Odonates, Loutre d'Europe, cuivré des marais. 3150, 91E0, 6430	1.2 et 10.5	L'action finance une quantité de temps définie à passer sur des sites pour surveiller le niveau d'eau et gérer les ouvrages hydrauliques en fonction des cotes retenues.	1 et 3
<b>A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</b>	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Toxostome, Odonates, Loutre d'Europe, cuivré des marais. 3150, 91E0, 6430	1.1	L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique	1
<b>A32317P : Effacement ou aménagement d'obstacles à la migration des poissons (non soumis à la réglementation)</b>	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Toxostome, Chabot de l'Adour	9.1	Cette action vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats. Elle concerne principalement les poissons migrateurs.	2
<b>A32319P : Restauration de frayères</b>	Toutes les espèces piscicoles	1.3	Les frayères des cours d'eau rapides sur graviers sont parfois dégradées ou absentes et méritent d'être restaurées et entretenues. Le colmatage du substrat est préjudiciable, les éléments fins réduisant la percolation et donc l'apport d'oxygène aux œufs ou aux jeunes alevins.	1
<b>A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</b>	91E0, 3270, 3130, 3150, 6430 Flûteau nageant	7.1	L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.	2

Intitulé	Habitats/ espèces	Code fiche action	Objectif de la mesure	priorité
<b>A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</b>	Toutes les espèces piscicoles	1.3	Cette action regroupe toutes les d'actions en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées.	1
<b>A32326P : Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts</b>	Tous	2.2 et 11.1	L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).	3 et 1

### 5.2.5. Tableau de synthèse de l'animation prévisionnelle du site

PHASE	TACHE	Temps passé en journées/homme				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<b>1. Assistance administrative pour le compte du COPIL et du président du COPIL</b>	<b>Convocation du COPIL</b>	1	1	1	1	1
	<b>Préparer les réunions (contributions) du comité de pilotage</b>	2	2	1	1	1
	<b>Appui du président du COPIL pour animation des réunions de COPIL</b>	2	2	1	1	1
	<b>secrétariat du COPIL pour le compte du président (Compte rendu)</b>	3	3	2	2	2
	<b>Animer les groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre des actions</b>	3	3	2	2	2
	<b>rendre compte des travaux des groupes de travail au président du COPIL</b>	2	2	1	1	1
	<b>réunions avec les services de l'État</b>	3	3	2	2	2
	<b>préparer les consultations pour sous-traitance</b>	5	4	2	2	2
	<b>ingénierie financière à destination des porteurs de projets d'actions du DOCOB recherche de financement, plan de financement, appui technique</b>	5	5	3	3	3
<b>Total phase 1</b>		<b>26</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>2. Suivre la mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>établir le bilan annuel de l'animation du site : contrats, surfaces engagées, actions programmées...</b>	3	3	2	2	2
	<b>préparer le programme d'animation n+1</b>	4	4	3	3	3
	<b>présenter le bilan au COPIL et programme n+1</b>	1	1	1	1	1
	<b>proposer les évolutions du DOCOB si nécessaire : ajustement du programme, nouveaux cahiers des charges, nouveaux inventaires....</b>	3	2	1	1	1
<b>Total phase 2</b>		<b>11</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

<b>3. Mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation</b>	réalisation d'outils de communication pour informer sur le programme d'action du DOCOB (plaquettes, bulletin d'infos, site Internet, article de presse...)		10	7	4	4	4
	organiser des réunions d'information à destination de public cible (bénéficiaires des contrats et porteurs de projets d'actions du DOCOB, adhérents à charte)		7	5	2	2	2
	rechercher des structures porteuses pour des actions de sensibilisation ou de communication sur le patrimoine naturel (découverte du site, exposition, plaquette ...)		10	7	2	2	2
	information des acteurs du site (RDV, téléphone.)		10	7	3	3	3
<b>Total phase 3</b>			<b>37</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>4. Mise en œuvre des actions issues du DOCOB</b>	<b>ACTIONS Contractuelles</b>	recenser les bénéficiaires des mesures contractuelles	10	0	0	0	0
		Élaborer le programme agro-environnemental du site ou des sites	5	3	3	3	3
		assistance au montage du contrat	7	7	5	5	5
		expertise avant contrat ou diagnostic pastoral pour agriculteurs	3	3	2	2	2
		Pré-instruction des contrats	5	5	3	3	3
		établir le bilan des contrats et des actions contractualisées	5	5	3	3	3
	<b>ACTIONS non Contractuelles</b>	Recherche de maître d'ouvrages	5	4	2	2	2
		assistance au maître d'ouvrage pour monter le dossier	5	5	2	2	2
		Contacts avec les financeurs	5	5	2	2	2
		assistance aux bénéficiaires dans mise en œuvre des actions	15	15	7	7	7
établir le bilan des actions menées		5	5	3	3	3	
<b>Total phase 4</b>			<b>70</b>	<b>57</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
<b>5. Mise en œuvre de la charte Natura 2000</b>	Groupes de travail mise en œuvre de la charte		4	0	0	0	0
	Transmission de la liste annuelle des parcelles du site (cadastre)		2	1	1	1	1
	informer les adhérents potentiels à la charte (réunions d'information)		3	3	0	0	0
	assistance de l'adhérent (déclaration, références cadastrales, localisation engagements...)		10	5	2	2	2
<b>Total phase 5</b>			<b>19</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>6. Assurer la bonne prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales</b>	veille et information sur le site dans les domaines de l'évaluation environnementale et de l'évaluation des incidences : information des maîtres d'ouvrage, participation à des réunions...		5	3	2	2	2
	inciter à la réalisation ou l'adaptation de plans de gestion ou plan d'aménagement en forêt		5	3	2	2	2
<b>Total phase 6</b>			<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>7. Participer au réseau des opérateurs/animateurs</b>	contribuer aux échanges d'informations, à la formalisation d'outils		2	2	1	1	1
	mutualiser les expériences		2	2	1	1	1
	participer aux réunions régionales et départementales		3	3	3	3	3
	formation et la saisie de "Sudoco"		3	0	0	0	0
<b>Total phase 7</b>			<b>10</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL ANIMATION PAR AN</b>			<b>183</b>	<b>140</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>

## 5.3. Charte Natura 2000

### 5.3.1. Préambule

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaires de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte Natura 2000.

Cette adhésion a lieu pour une durée de cinq ans minimum, ou de dix ans, à compter de la signature du formulaire d'adhésion à la charte Natura 2000.

Alors que le Contrat Natura 2000 permet de financer des travaux de restauration et de meilleure gestion des milieux d'intérêt patrimonial, la Charte permet aux propriétaires (et à leurs ayants droit) situés dans un site Natura 2000 de s'engager dans la préservation de leur patrimoine naturel sans que cela ne leur impose des frais de mise en œuvre supérieurs aux pratiques déjà en cours. Cet engagement se fait sur les parcelles choisies par le propriétaire ou ayant droit avec l'aide de la cellule d'animation du Docob.

Afin de préserver les habitats naturels et les espèces animales et végétales menacées, l'Union Européenne a créé le réseau NATURA 2000 sur son territoire. Chaque Etat désigne des sites en fonction de leurs intérêts écologiques et met en place une gestion visant à conserver ou à restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents. Pour cela, la France a opté pour une démarche de concertation qui abouti à l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB). Il s'agit du document de référence, d'orientation et d'aide à la décision pour chaque site. Il fixe les mesures de gestion adéquates à mettre en œuvre pour préserver ou restaurer les espèces et habitats naturels qui ont justifié la désignation du site au titre de Natura 2000.

En faisant le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, la France offre la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de la Charte Natura 2000. Dans les deux cas, il s'agit d'une adhésion individuelle passée entre l'Etat et le propriétaire (ou ses mandataires ou ayants droits) d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000.

L'objectif de la Charte Natura 2000 est la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 par la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site. La Charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements correspondant à des « pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site ainsi qu'à des pratiques sportives et récréatives respectueuses des habitats naturels et des espèces »

(Article R. 414-12, code de l'environnement). L'adhésion à la Charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière mais donne accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques.

### 5.3.2. Présentation du site

Le site « Vallée de l'Adour » se situe à l'ouest du Gers et traverse les Hautes-Pyrénées. S'étendant sur un linéaire de cours d'eau d'environ 150 km, de Bagnères-de-Bigorre à Barcelonne-du-Gers il englobe le fleuve Adour ainsi qu'une partie de sa vallée alluviale. Sa superficie est de 2 659 hectares.

L'état des lieux du site a permis d'identifier 8 habitats (eaux courantes et stagnantes, habitats boisés, prairies, mégaphorbiaies ...) et 19 espèces d'intérêt communautaire (Cistude et Loutre d'Europe, odonates, chiroptère, poissons,...). Les enjeux du site se concentrent autour de ces habitats et ces espèces caractéristiques des milieux rivulaires et humides. Il s'agit de conserver les habitats liés au fleuve ainsi que leur dynamique offrant une mosaïque de milieux permettant d'accueillir de nombreuses espèces.

L'analyse du diagnostic écologique et socio-économique du site a permis de définir 14 objectifs de conservation :

O1- Maintenir et restaurer la diversité des milieux aquatiques et des habitats connexes : maintenir et restaurer le lien hydraulique entre le fleuve et ses annexes.

O2- Atteindre une eau de qualité favorable à la faune et à la flore : mesures de gestion sur le raisonnement des intrants.

O3- Atteindre une quantité d'eau favorable à la faune et à la flore : afficher les objectifs quantitatifs pour la conservation des espèces et des habitats naturels.

O4- Améliorer les pratiques de gestion des forêts : définir des précautions à prendre afin d'assurer la conservation dynamique des forêts.

O5- Améliorer les pratiques de gestion des terres arables : développer de pratiques agricoles respectueuses des habitats et des espèces.

O6- Adapter les travaux à la présence d'habitats sensibles : trouver un équilibre acceptable entre les travaux en rivière et la qualité des habitats aquatiques.

O7- Limiter les espèces envahissantes au regard de la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : mutualiser les connaissances et mettre en place les moyens de luttés.

O8- Conserver et recréer les habitats prairiaux : soutenir les activités pastorales et les hommes qui les pratiquent, voire de rechercher et d'encourager de nouveaux utilisateurs.

O9- Améliorer la libre circulation des espèces : maintenir et d'améliorer la transparence des ouvrages de franchissement à risque.

O10- Conserver et recréer les corridors écologiques : maintien de la forêt-galerie ou des haies dans leur notion de mosaïque de milieu.

O11- Informer et former les professionnels et sensibiliser le grand public : sensibilisation du public quant au respect des espèces et des milieux.

O12- Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats : études plus approfondies de certaines espèces.

O13- Animer et mettre en œuvre le Docob : faciliter la mise en œuvre des actions proposées par les Docob

O14- Mettre en place des outils de suivi : suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

### **5.3.3.Recommandation et engagement généraux**

De façon générale, toute pratique, toute utilisation de techniques respectueuses de l'environnement permettant une gestion patrimoniale des milieux et le respect de l'environnement (eau, air, faune et flore) est à privilégier sur le site Natura 2000.

Les recommandations et les engagements de la charte ne remplacent pas la réglementation en matière d'aménagement des milieux naturels et de l'espace rural, qui s'applique de la même manière dans les sites Natura 2000 et en dehors.

#### **5.3.3.1. Liste des recommandations sur tout le site**

- R1 : Améliorer le fonctionnement de l'écosystème forestier, conserver des arbres morts ou sénescents et arbres à cavités, sur pied ou tombés et des souches (sauf risques sanitaires et zones devant être mises en sécurité par vis à vis des personnes et des biens)
- R2 : avertir la structure animatrice de la présence d'espèces animales et végétales envahissantes (liste à établir pour le site et référentiel), ainsi que de tout autre évènement problématique (décharge sauvage, ...)
- R3 : favoriser la fauche centrifuge
- R4 : utiliser de l'huile biodégradable (ou bacs de rétention) pour matériel de coupe et dans la gestion des aménagements hydrauliques.
- R5 : ne pas stocker de bois à proximité des cours d'eau dans la zone d'inondation très fréquente (bande minimum de 10m).
- R6 : Privilégier les essences locales lors de l'implantation de végétaux

### 5.3.3.2. Liste des engagements généraux sur tout le site

La signature de la charte implique l'adhésion à tous les engagements généraux, car ils concernent le fonctionnement écologique et la gestion à l'échelle de l'ensemble du site.

Engagements	Points de contrôle
<p><b>Engagement 11</b> : Permettre l'accès à mes parcelles des experts mandatés (bureau d'étude, associations...) et animateurs du document d'objectifs pour les opérations d'inventaires, de suivi et les actions d'évaluation. La structure animatrice assurera l'information du propriétaire au moins 2 semaines avant des prospections et études qui interviendront sur sa propriété en indiquant la nature de l'étude, l'identité et la qualité de l'agent. Le signataire pourra se joindre à ces opérations. Les résultats seront communiqués au propriétaire</p>	<p>absence de refus d'accès aux experts retour d'information aux signataires</p>
<p><b>Engagement 12</b> : Ne pas empoisonner les espèces nuisibles sauf dans le cadre d'opérations collectives déclarées et conforme à la réglementation.</p>	<p>arrêté lutte collective</p>
<p><b>Engagement 13</b> : Ne pas déposer de déchets (ordures ménagères, gravats, résidus industriels, monstres) sur la propriété (excepté les déchets compostables et les dépôts provisoires de fumiers, en intégrant la distance minimale au cours d'eau du règlement sanitaire départemental ou à défaut 35 mètres)</p>	<p>absence de dépôts</p>
<p><b>Engagement 14</b> : Conserver les éléments fixes du paysage repérés au moment de l'adhésion : haies, mares, ripisylve, bosquets, arbres isolés, talus, rigoles, canaux (<i>sauf actions prévues par le DOCOB</i>) Ces éléments seront localisés sur fond orthophotographique au 1/5000ème</p>	<p>maintien des éléments fixes repérés sur fond ortho photographique au 1/5000<sup>ème</sup> au moment de l'adhésion. maintien des linéaires de haies avec possibilité de couper des arbres dans le cadre de l'entretien et de la régénération des haies.</p>
<p><b>Engagement 15</b> : Ne pas intervenir dans le lit des cours d'eau sauf dans le cadre des actions collectives (syndicats de rivière ou actions prévues par le DOCOB) ou exploitation forestières mettant en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles ou enlèvement d'embâcles empêchant le bon fonctionnement de matériels déjà en place (pompes...).</p>	<p>absence de trace récente d'intervention dans le lit du cours d'eau.</p>
<p><b>Engagement 16</b> : Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement non prévu par des documents de gestion agréé ou approuvé</p>	<p>correspondance ou bilan d'activité de l'animateur</p>
<p><b>Engagement 17</b> : Sur les parcelles déjà engagées dans la charte, informer les locataires et intégrer les engagements dans les baux ruraux ou conventions de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement</p>	<p>constat de l'intégration dans les documents</p>
<p><b>Engagement 18</b> : intégrer les engagements de la Charte dans les cahiers des charges rédiger par les collectivités à destination des entreprises qui réalisent des travaux d'entretien et de restauration des berges de l'Adour, d'exploitation forestière ou d'agents de parcelles agricoles.</p>	<p>constat de l'intégration dans les documents</p>
<p><b>Engagement 19</b> : Informer les mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats au plus tard lors de leur renouvellement afin de les prendre en compte ; dans le cas d'un bail agricole, l'adhésion du fermier est nécessaire.</p>	<p>intégration dans les documents, liant le propriétaire aux mandataires, de la souscription à la charte</p>
<p><b>Engagement 20</b> : Limiter l'accès du bétail aux berges de l'Adour afin d'éviter leur dégradation par le piétinement</p>	<p>absence de dégradation</p>
<p><b>Engagement 21</b> : Ne pas introduire d'espèces reconnues envahissantes et permettre l'exécution de programmes concertés de limitation des</p>	<p>absence de nouvelles espèces envahissantes</p>

espèces envahissantes existantes (renouée du japon, buddleia, Jussie, raisin d'Amérique, tortue de Floride, liste à déterminer)

### 5.3.3.3. Liste des engagements par milieu

La liste des engagements par milieu (habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces) concerne les parcelles présentant un type de milieu ciblé et ouvre droit à exonérations.

Engagements	Points de contrôle
<b>Pelouse, prairies et zones humides (mégaphorbiaies...)</b>	
<b>Engagement 21</b> : Pas de plantation forestière (sauf renouvellement de boisement existant)	absence de plantation
<b>Engagement 22</b> : Pas de nivellement ou dépôt de remblais	absence de trace
<b>Engagement 23</b> : Pas d'assainissement par drains enterrés ou création de fossés.	absence de drains
<b>Engagement 24</b> : Pas de traitements phytosanitaires sauf sous clôtures ou pour éliminer des espèces indésirables en respectant les distances réglementaires par rapport au cours d'eau et celles définie par le produit.	absence de trace de traitements phytosanitaires
<b>Engagement 25</b> : Pas d'affouragement permanent sur les habitats d'intérêt communautaire (milieux ouverts d'intérêt communautaire)	absence de trace de présence d'un point d'affouragement permanent
<b>Engagement 27</b> : Proscrire toute circulation de véhicules motorisés dans les zones humides (sauf voies ouvertes et véhicules de secours et ayants droits dans le cadre d'intervention sur les parcelles)	Absence de traces visuelles
<b>Jachères</b>	
<b>Engagement 26</b> : Pas de broyage des jachères entre le 15 mars et le 15 juillet	absence de travaux aux dates définies
<b>Haies, bosquets, alignement d'arbres isolés</b>	
<b>Engagement 31</b> : Pas de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (chenilles)	absence de trace de traitements phytosanitaires, arrêté préfectoral sur la lutte contre les nuisibles
<b>Engagement 32</b> : Intervention de coupe ou d'entretien entre le 1 octobre et le 31 mars, sauf opérations de formation des arbres et taille en vert	absence de travaux aux dates définies
<b>Engagement 33</b> : Maintien et gestion adaptée des arbres isolés et têtards.	pas d'élimination des arbres isolés et têtards.
<b>Mares, étangs et plans d'eau</b>	
<b>Engagement 41</b> : pas de comblement volontaire	Absence de comblement
<b>Engagement 42</b> : si intervention de curage : travaux entre le 15 septembre et le 31 décembre et prévenir la structure animatrice du Docob (notamment en zone à cistudes)	Absence de travaux aux dates définies
<b>Engagement 43</b> : pas de phytosanitaire sur une bande de 10m en périphérie du point d'eau	Absence de traces de phytosanitaire
<b>Cours d'eau et ripisylve</b>	
<b>Engagement 51</b> : Comme le préconise la réglementation, pas de travaux d'entretien ou de restauration dans le lit mineur du 1er novembre au 30 avril (période de reproduction des espèces piscicoles remarquables).	absence de travaux aux dates définies
<b>Engagement 52</b> : Respect d'une zone tampon non traitée (pas de fertilisation et de phytosanitaires sur une bande d'au moins 10 m à partir du haut de la berge	absence de trace de traitement phytosanitaire
<b>Engagement 53</b> : Pas de nouvelle implantation d'aménagements de berges liés aux activités de loisirs (hors démarche collective)	absence d'aménagement « sauvages »

<b>Engagement 54</b> : Pas de plantations monospécifiques à moins de 10 m du haut des berges	absence de plantation
<b>Engagement 55</b> : Maintenir, lorsqu'il existe, un corridor de végétation arbustive et/ou arborescente d'au moins 10 m de large, le long des berges de l'Adour (zones refuges des populations de loutres), sauf programme d'action validé par le comité de pilotage	absence de retournement du sol et de coupe
<b>Engagement 56</b> : Pas de dessouchage des arbres coupés sur les berges	absence de trace de dessouchage
<b>Engagement 57</b> : Proscrire toute altération du fonctionnement hydrique des annexes hydrauliques (bras courants, bras morts, confluence, ...) sauf programme d'action validé par le comité de pilotage	absence de transformation
<b>Engagement 58</b> : Proscrire toute circulation de véhicules motorisés en bord de l'Adour hors chemins ouverts à la circulation (sauf véhicules de secours et des ayants droits)	
<b>Engagement 59</b> : Lors de petits aménagements ou travaux en rivière ne nécessitant pas d'autorisation administrative, prendre contact avec l'animateur afin de disposer d'un avis technique	
<b>Engagement 60</b> : Favoriser les espèces saproxyliques en laissant du bois ou sénescents, ne démembrant pas systématiquement les houppiers et ne brûlant pas les rémanents d'exploitation (sauf risques sanitaires et zones qui doivent être mises en sécurité)	présence d'arbres morts ou sénescents
<b>Engagement 61</b> : maintenir les canaux existant, ne pas les combler ni les drainer	Absence de trace de comblement, drainage
<b>Milieu forestier</b>	
<b>Engagement 92</b> : Communiquer et intégrer les engagements Charte dans les contrats signés avec les entreprises de travaux hors et dans le cours d'eau ou d'exploitation forestière	copie demande de devis ou cahier des clauses techniques
<b>Engagement 93</b> : Pas d'exploitation forestière pendant les périodes de reproduction des Chauves souris pour lesquelles le propriétaire ou l'exploitant aura reçu une information de la structure animatrice Localisation sur carte – espèce, période et distance à préciser.	absence des interventions aux dates définis
<b>Engagement 94</b> : Pas de travail du sol au niveau des forêts alluviales à faciès « naturelles » sauf plantations.	présence de végétation caractéristique

#### 5.3.3.4. Liste des engagements par types d'habitats d'intérêt communautaire

Habitat	Engagements	Point de contrôle
<b>PELOUSE</b>	<b>Engagement 211</b> : Pas de cassage ou broyage des pierres ou dalles rocheuses. Pas de travail du sol. Pas de fertilisation ni de phytosanitaire. Pas de semis sauf localisé en cas de dégâts de gros gibier ou accident climatique (agriculteur).	absence de trace d'intervention
<b>PRAIRIE</b>	<b>Engagement 212</b> : Pas de travail du sol Pas de semis sauf localisé en cas de dégâts de gros gibier ou accident climatique (agriculteur). Limiter l'apport en Azote minéral à 60U/ha Limiter le chargement à 1 UGB/ha Pas de traitement phytosanitaire sauf autorisation du comité de pilotage	absence de trace d'intervention respect des limites en azote et en chargement
<b>AQUATIQUE</b>	<b>Engagement 411</b> Proscrire tout aménagement sur la zone humide, sauf validé au préalable par le comité de pilotage Ne pas scarifier les atterrissements à végétation herbacée et non colonisés par les ligneux. Ne pas extraire ou déplacer les matériaux alluvionnaires du lit mineur sauf dans le cadre de la	Absence d'aménagement et d'intervention

	gestion collective du stock alluvial.	
<b>MEGAPHORBIAIE</b>	<b>Engagement 511 :</b> Pas d'intervention sur la mégaphorbiaie sauf exploitation forestière (parcelles en peupliers) mettant en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles.	Absence d'intervention, bonnes pratiques populiculture
<b>FORET ALLUVIALE</b>	<b>Engagement 912 : forêts alluviales</b> Pas de drainage ni de défrichage. Pas de transformation. En cas de plantation, les essences seront choisies parmi celles du cortège de l'habitat. Pas de pénétration d'engins motorisés en dehors d'actions collectives (Docob, programme syndicats de rivières) et des véhicules de sécurité et ayants droits. Favoriser les espèces saproxyliques en laissant du bois mort ou sénescant, ne démembrant pas systématiquement les houppiers et ne brûlant pas les rémanents d'exploitation (sauf risques sanitaires et zones qui doivent être mises en sécurité pour les biens ou les personnes).	absence de drains, de défrichage et de circulation absence des interventions aux dates définies

### 5.3.3.5. Liste des engagements et des recommandations par type d'activité

<b>TOUTES LES ACTIVITES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'impliquer dans la sensibilisation des scolaires et du grand public à la préservation de l'environnement.</li> <li>- Avoir un comportement citoyen, respectueux de l'environnement en n'y déposant aucun déchet</li> </ul>
<b>INDUSTRIES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiquer des prélèvements d'eau raisonnés et respecter les autorisations réglementaires.</li> <li>- Veiller à un traitement des rejets industriels conformes aux préconisations de l'arrêté d'exploitation.</li> <li>- Permettre la libre circulation des poissons au niveau des seuils de prises d'eau.</li> <li>- Veiller à la qualité des eaux rejetées permettant d'atteindre les objectifs de qualité des eaux de l'Adour, en respectant les autorisations réglementaires.</li> </ul>
<b>AGRICULTURE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à pratiquer des prélèvements d'eau raisonnés et tenir à jour un cahier de suivi des compteurs d'eau en conformité avec les engagements.</li> <li>- Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer l'animateur du site de toute anomalie constatée (dégradation du milieu, ...) ou observation naturaliste (présence de Loutre, Desman...).</li> <li>- Eviter le piétinement des berges et des zones humides par le bétail.</li> <li>- Veiller à la qualité des eaux rejetées permettant d'atteindre les objectifs de qualité des eaux de l'Adour, en respectant les autorisations réglementaires.</li> <li>- Ne pas empoisonner les espèces nuisibles sauf dans le cadre de dérogation (réglementation départementale).</li> <li>- Ne pas utiliser les boues d'épuration pour l'épandage dans la zone NATURA 2000.</li> <li>- Maintenir les prairies naturelles existantes (pas de retournement).</li> <li>- Ne pas éliminer les éléments fixes du paysage existants (sauf préconisation du Docob).</li> </ul>
<b>CHASSE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un comportement citoyen, respectueux de l'environnement en accédant à pied sur les lieux de chasse.</li> <li>- Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer l'animateur du site de toute anomalie constatée (dégradation du milieu, ...) ou observation naturaliste (présence de Loutre, Desman, cistude...).</li> </ul>
<b>PIEGEAGE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre l'écologie de la Loutre (caractéristiques, comportements, marquages...) en s'informant et/ou participant à des formations afin de minimiser le risque de piégeage accidentel.</li> <li>- Avoir un comportement citoyen, respectueux de l'environnement en privilégiant l'accès à pied sur les lieux de piégeage et en n'y déposant aucun déchet.</li> <li>- Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer l'animateur du site de toute anomalie constatée (dégradation du milieu, ...) ou observation naturaliste (présence de Loutre, Desman, cistude ...).</li> </ul>
<b>PECHE DE LOISIR</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir connaissance des tailles minimales de captures des poissons, posséder un instrument de mesure, mesurer systématiquement chaque prise et relâcher les spécimens trop petits.</li> <li>- Avoir un comportement citoyen, respectueux de l'environnement en accédant à pied sur les lieux de pêche et en n'y déposant aucun déchet</li> <li>- Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer l'animateur du site de toute anomalie constatée (dégradation du milieu, ...) ou observation naturaliste (présence de Loutre, Desman, cistude, zone de frayère potentielle...)</li> <li>- S'impliquer dans la gestion patrimoniale piscicole.</li> </ul>
<b>ACTIVITES DE RANDONNEES</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un comportement citoyen, respectueux de l'environnement en accédant tant que possible à pied sur les lieux d'activité et en n'y déposant aucun déchet.</li> <li>- Respecter les délimitations des zones de stationnement des véhicules au départ des sentiers.</li> <li>- Respecter les fermetures temporaires des chemins et les mises en défens.</li> <li>- Respecter la sérénité des zones de quiétude.</li> <li>- Rester au maximum sur les sentiers et éviter le piétinement, notamment par les chevaux, des zones fragiles telles que les zones humides, les berges...</li> </ul>
<b>SPORTS MOTORISES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un comportement citoyen, respectueux de l'environnement et de la réglementation en vigueur : exercer les sports motorisés uniquement sur les chemins ouverts à la circulation des véhicules à moteurs et ne pas en sortir, ne pas déposer de déchets...</li> <li>- Respecter les fermetures temporaires des chemins et les mises en défens.</li> <li>- Respecter la sérénité des zones de quiétude.</li> </ul>
<b>SPORTS NAUTIQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter un comportement citoyen, respectueux de l'environnement en utilisant les aires d'embarquement/débarquement aménagées à cet effet.</li> <li>- Respecter les délimitations des zones de stationnement des véhicules donnant accès aux aires d'embarquement et de débarquement</li> <li>- Ne couper que les arbres présentant des risques pour la sécurité avec l'accord des propriétaires.</li> <li>- Ne pas accoster sur les atterrissements et piétiner la végétation pionnière.</li> <li>- Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer l'animateur du site de toute anomalie constatée (dégradation du milieu, ...) ou observation naturaliste (présence de Loutré, Desman, zone de frayère potentielle...).</li> <li>- S'impliquer dans la sensibilisation des scolaires et du grand public à la préservation de l'environnement.</li> </ul>
<b>SYLVICULTURE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter un comportement citoyen, respectueux de l'environnement dans la gestion des éléments boisés existant.</li> <li>- Ne pas drainer ni déboiser</li> <li>- Ne pas pénétrer avec des engins motorisés en dehors d'actions collectives (Docob, programme syndicats de rivières) et des véhicules de sécurité et ayants droits.</li> </ul>
<b>COLLECTIVITES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter un comportement exemplaire concernant le respect de l'environnement</li> <li>- Mettre en place une gestion des éléments fixes du paysage existant (haies, alignement d'arbres...).</li> <li>- Avoir un rôle éducatif concernant l'environnement et la richesse du site natura 2000 envers les scolaires, associations...</li> <li>- S'impliquer dans la sensibilisation du grand public à la préservation de l'environnement.</li> </ul>

### 5.3.4. Avantage de l'adhésion à une charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à **certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques** :

Le bénéfice de l'exonération et de tout autre avantage fiscal n'est possible que pour des sites désignés, avec une Charte validée et avec un arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB.

✓ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

La totalité de la TFNB est exonérée.

La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération de la TFNB (article 146 de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et article 1395 E code général des impôts), dès lors que le propriétaire signe une Charte ou un Contrat Natura 2000 (selon les dispositions validées pour le site).

Les services de l'État font parvenir aux services fiscaux la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération au 1er janvier de l'année suivante, avant le 1er septembre.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, l'engagement souscrit sur les parcelles inscrites dans la liste des parcelles établie par les services de l'État.

#### **Règles communes d'application de l'exonération TNFB :**

Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération (condition nécessaire),
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération (condition suffisante).

#### **✓ Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**

L'exonération porte sur les  $\frac{3}{4}$  des droits de mutations. Elle concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces. L'acte doit également contenir l'engagement de l'héritier d'appliquer pendant dix huit ans (30 ans pour les milieux forestiers), aux espaces naturels concernés, des garanties de gestion conformes aux objectifs de conservation de ces espaces (article 793 2.7° du code général des impôts). L'exonération fiscale au titre de l'ISF n'est applicable que sur les forêts (article 885 D et H du code général des impôts).

#### **✓ Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

#### **✓ Garantie de gestion durable des forêts**

L'adhésion à la Charte est un des moyens d'accéder aux garanties de gestion durable. Cette garantie permet de bénéficier, sous certaines conditions :

- des réductions fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit,
- d'une réduction d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers,
- d'aides publiques à l'investissement forestier.

### **5.3.5. Réglementation concernant le site**

#### **L'eau et la biodiversité bénéficient d'une protection sur tout le territoire national.**

##### **✓ Eau et milieux humides**

- L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.  
L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis (article 1er loi sur l'eau du 30/12/2006).
- Les zones humides assurent des fonctions essentielles : réservoirs de biodiversité, zones tampon qui permettent de piéger les matières en suspension et de retenir, transformer, dégrader, l'azote, le phosphore, les métaux lourds et des micropolluants organiques, mais aussi rôle d'éponge et d'expansion des crues.
- Le maintien de la qualité de l'eau est primordial pour assurer la pérennité des espèces et des milieux aquatiques. Ces milieux sont très sensibles aux pollutions agricoles et domestiques. Aussi tout apport de substance toxique aura pour conséquence de banaliser le milieu et d'amoinrir son rôle écologique.  
Supprimer les risques de pollution, c'est éviter tout apport de substances toxiques.
- Pour la préservation des milieux humides (petits cours d'eau, prairies humides, tourbières) les plus grandes menaces sont le recalibrage, le drainage, la conversion en cultures ou d'autres aménagements et perturbations (piétinement, passage répété d'engins mécaniques) qui les banalisent et les perturbent. Les plantations de résineux non éclaircies, de peupleraies trop

proches des cours d'eau, peuvent également concourir dans certaines situations à la perturbation des milieux à forte valeur patrimoniale. Pour la préservation des milieux propices aux espèces, il convient de ne pas perturber le libre écoulement des eaux.

- L'introduction d'espèces envahissantes (écrevisses américaines, tortue de Floride, perche soleil...) peut constituer une menace réelle pour les espèces à préserver.

#### ✓ **Le patrimoine naturel**

De nombreuses espèces bénéficient d'une protection nationale ou régionale :

- Les espèces végétales protégées : il est interdit de détruire, de colporter, de vendre, d'acheter ou d'utiliser les spécimens de flore sauvage dont la liste est fixée par arrêté. Les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont toutefois pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées. Pour d'autres spécimens sauvages, le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du conseil national de la protection de la nature.
- Pour certaines espèces animales, dont les listes sont fixées par arrêtés, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture et la naturalisation des spécimens peuvent être interdits. Le transport, le colportage, l'utilisation, la vente ou l'achat des spécimens de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, peuvent également être interdits.
- Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces la circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors piste est donc strictement interdite. Des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droit et aux manifestations sportives autorisées.
- Les projets, dans ou hors de sites Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leur incidence dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact notable sur un ou des sites Natura 2000.

La Charte Natura 2000 apporte par ailleurs la reconnaissance de la qualité des milieux naturels présents sur ces sites (labellisation du territoire) et également des pratiques favorables à la conservation de ces milieux (valorisation des pratiques respectueuses).

# Annexes

## 6. Les annexes

**Annexes 1 :** Réglementation de la pêche dans les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées

**Annexe 2 :** Fiches habitats

**Annexe 3** Fiches espèces

**Annexe 4 :** Liste des relevés d'habitats d'intérêt communautaire et non communautaire

**Annexe 5 :** Bibliographie concernant les habitats naturels.

# Cartes

## 7. Les cartes

### Cartographies des activités socio-économiques

- **Carte 1 : Limites du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour »**
- **Carte 2 : Occupation du sol des communes du site** (sources : Corine Land Cover)
- **Carte 3 : Service public d'assainissement non collectif des communes du site** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, Mairies du site, DDT65)
- **Carte 4 : Assainissement collectif des communes du site** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, Mairies du site, DDT65)
- **Carte 5 : Etat d'avancement des périmètres de protection des captages d'eau potable** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, Mairies du site, DDT65)
- **Carte 6 : Ouvrages hydrauliques et leurs usage** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour)
- **Carte 7 : Principales activités industrielles** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, CCI 65)
- **Carte 8 : Prélèvements industriels** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour)
- **Carte 9 : Gravières du site** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, GAMA)
- **Carte 10 : Prélèvement pour l'irrigation 2008** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, MISE 32 65)
- **Carte 11 : Superficies irriguée par commune 2008** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, MISE 32 65) 11
- **Carte 12 : Activités cynégétiques** (sources : Fédérations des chasseurs 32 et 65)
- **Carte 13 : Association Agrées de pêche et de protection des milieux aquatiques** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, Fédérations de pêche 32 et 65)
- **Carte 14 : Loisir nautique** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, Comité Départemental de Canoë Kayak des Hautes-Pyrénées)
- **Carte 15 : Documents d'urbanisme** (sources : DDT 65 et 32)
- **Carte 17 : Zones naturelles réglementées** (source : DREAL Midi-Pyrénées)
- **Carte 18 : Qualité de l'eau 2006-2007** (source : Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour, SIE 2009)

### Cartographies des Habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

- **Point de contacts avec la faune**
- **Habitats naturels du site**
- **Habitats naturels d'intérêt communautaires**
- **Statut des habitats naturels**
- **Habitats des espèces d'intérêt communautaire**